Accusé de réception en préfecture 061-216100065-20240626-2024-047-DE Date de télétransmission : 26/06/2024 Date de réception préfecture : 26/06/2024

Dépôt sur www.argentan.fr en date du 12/07/2024

# **VILLE D'ARGENTAN**

# **EXTRAIT**

# Département de l'Orne

# du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 17 juin 2024

# Date de convocation 11 juin 2024

Conseillers En exercice: 33 Présents: 26 Pauvoirs: 4

Vote Pour: 26 Contre: 0 Abstention: 4

1 2 JUIL 2024 ...

Votants: 30

Publication le :

Présents: LEVEILLÉ Frédéric, Maire - JIDOUARD Philippe, 1er adjoint -BENOIST Danièle, 2<sup>ème</sup> adjointe - LASNE Hervé, 3<sup>ème</sup> adjoint - MICHEL Clothilde, 4ème adjointe - JOUADÉ Yannick, 5ème adjoint - BELHACHE Alexandra, 6eme adjointe - VALLET Serge, 7eme adjoint - BEJAOUI Sandra - CHARLES Christian - GOBÉ Carine - GRESSANT Taly -HOULLIER Karim - LADAME Julian - LECERF Lionel - LEDENTU Sébastien - LOUVET Nathalie - MELOT Michel - MÉNARD Jacqueline MENEREUL Jean-Louis - MONTEGGIA Martine - PETIT Lydia -POULAIN Christine - TERESA Isabelle - THIERRY Anne-Charlotte -VIMONT Jacques.

Excusés: ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à MELOT Michel) - BULLIER Daniel - CHAILLOU Hubert (pouvoir à MÉNARD Jacqueline) -CHOQUET Brigitte - FRÉNÉHARD Guy (pouvoir à LADAME Julian) -RÉMOND Jean-Christophe (pouvoir à MICHEL Clothilde).

Absents: DE GOUSSENCOURT Marc.

2024-047

Motion relative aux mesures d'économies annoncées par l'État susceptibles d'affecter les finances locales

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29;

Considérant qu'à la suite de la publication des chiffres du déficit public pour l'année 2023 et de la gravité de la situation des finances et de la dette publique, le gouvernement a décidé un certain nombre de mesures d'économie et d'imposer aux collectivités de réduire les dépenses de fonctionnement de 0,5 % en volume en-dessous du niveau de l'inflation;

Considérant que les efforts demandés aux collectivités représenteraient une ponction de 15 milliards d'euros sur 5 années, alors même que les collectivités territoriales ont de plus en plus de mal à faire fonctionner les services publics locaux et sont appelées à prendre de plus en plus le relais de l'État dans le domaine de la santé, de la sécurité et très bientôt de la petite enfance avec la mise en place d'un service public à l'échelle du bloc communal;

Considérant que les collectivités, soumises à « la règle d'or », réalisent 70% de l'investissement public et près de 20 % des dépenses publiques, alors qu'elles représentent moins de 9 % du total de la dette publique, elles ne sont par conséquent nullement responsables de la dégradation des comptes publics ; Considérant que l'autonomie financière et fiscale des collectivités territoriales est remise en cause depuis une vingtaine d'années par la suppression de leurs leviers fiscaux et une recentralisation rampante de l'État;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (4 abstentions : ALLIGNÉ Christophe, CHAILLOU Hubert, MELOT Michel, MÉNARD Jacqueline), décide :

# Article 1

De rappeler que les collectivités n'ont jamais été à l'origine des diverses mesures de suppression d'impôts locaux de ces 20 dernières années qui ont porté atteinte à l'autonomie fiscale des collectivités tout en coûtant de plus en plus cher à l'État.

# Article 2

De rappeler que les Maires ont été présents au moment de la crise sanitaire, palliant les carences de l'État et qu'ils ont subi récemment la flambée des prix de l'énergie ainsi que diverses mesures normatives prises unilatéralement par l'État et qui ont un coût considérable pour les budgets locaux.

Accusé de réception en préfecture 061-216100065-20240626-2024-047-DE Date de télétransmission : 26/06/2024 Date de réception préfecture : 26/06/2024

Article 3

De rappeler qu'à l'heure où interviennent ces coupes budgétaires, les conseils municipaux sont engagés en deuxième partie de mandat dans la mise en œuvre de leurs programmes municipaux, notamment avec des investissements dans le cadre de la transition écologique.

Article 4

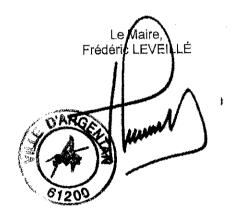
De demander au gouvernement de ne pas remettre en cause la capacité d'agir des collectivités, et de leur permettre de mener à bien les projets issus des engagements pris lors de la campagne municipale.

Article 5

De demander, enfin, au gouvernement de garantir l'autonomie financière et fiscale des collectivités et d'instaurer transparence, lisibilité et prévisibilité dans les relations financières entre l'État et les collectivités, rappelant que l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution dispose que « *l'organisation de la République est décentralisée* ».

Article 6

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.



# **VILLE D'ARGENTAN**

### **EXTRAIT**

# Département de l'Orne

# du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 17 juin 2024

# Date de convocation 11 juin 2024

Conseillers En exercice: 33 Présents: 26 Pouvoirs: 4 Votants: 30

Vote Pour: 30 Contre: 0 Abstention: 0

1 2 JUIL, 2024

Publication le :

Présents: LEVEILLÉ Frédéric, Maire – JIDOUARD Philippe, 1er adjoint – BENOIST Danièle, 2ème adjointe - LASNE Hervé, 3ème adjoint - MICHEL Clothilde, 4eme adjointe - JOUADÉ Yannick, 5eme adjoint - BELHACHE Alexandra, 6ème adjointe - VALLET Serge, 7ème adjoint - BEJAOUI Sandra - CHARLES Christian - GOBÉ Carine - GRESSANT Taly -HOULLIER Karim - LADAME Julian - LECERF Lionel - LEDENTU Sébastien - LOUVET Nathalie - MELOT Michel - MÉNARD Jacqueline - MENEREUL Jean-Louis - MONTEGGIA Martine - PETIT Lydia -POULAIN Christine - TERESA Isabelle - THIERRY Anne-Charlotte -VIMONT Jacques.

Excusés: ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à MELOT Michel) - BULLIER Daniel - CHAILLOU Hubert (pouvoir à MÉNARD Jacqueline) CHOQUET Brigitte - FRÉNÉHARD Guy (pouvoir à LADAME Julian) -RÉMOND Jean-Christophe (pouvoir à MICHEL Clothilde).

Absents: DE GOUSSENCOURT Marc.

2024-048

Approbation du compte de gestion 2023 - Budget principal

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-12 et suivants, L.2121-

Considérant l'édition du compte de gestion, consultable à la direction des affaires financières ;

Considérant que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 4 juin 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

# Article 1

D'approuver le compte de gestion du budget principal pour l'année 2023.

# Article 2

De déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

# Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.



Accusé de réception en préfecture 061-216100065-20240617-2024-049-DE Date de télétransmission : 02/07/2024 Date de réception préfecture : 02/07/2024

# VILLE D'ARGENTAN du registre des délibérations du Conseil municipal Département de l'Orne Séance du 17 juin 2024

Date de convocation
11 juin 2024

Conseillers
En exercice: 33
Présents: 26
Pouvoirs: 4
Votants: 30

Vote
Pour: 30
Contre: 0
Abstention: 0

Publication le :

<u>Présents</u>: LEVEILLÉ Frédéric, *Maire* – JIDOUARD Philippe, *1er adjoint* – BENOIST Danièle, *2ème adjointe* – LASNE Hervé, *3ème adjoint* – MICHEL Clothilde, *4ème adjointe* – JOUADÉ Yannick, *5ème adjoint* – BELHACHE Alexandra, *6ème adjointe* – VALLET Serge, *7ème adjoint* – BEJAOUI Sandra – CHARLES Christian – GOBÉ Carine – GRESSANT Taly – HOULLIER Karim – LADAME Julian – LECERF Lionel – LEDENTU Sébastien – LOUVET Nathalie – MELOT Michel – MÉNARD Jacqueline – MENEREUL Jean-Louis – MONTEGGIA Martine – PETIT Lydia – POULAIN Christine – TERESA Isabelle – THIERRY Anne-Charlotte – VIMONT Jacques.

Excusés: ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à MELOT Michel) — BULLIER Daniel — CHAILLOU Hubert (pouvoir à MÉNARD Jacqueline) — CHOQUET Brigitte — FRÉNÉHARD Guy (pouvoir à LADAME Julian) — RÉMOND Jean-Christophe (pouvoir à MICHEL Clothilde).

Absents: DE GOUSSENCOURT Marc.

. . .

2024-049 Approbation du compte de gestion 2023 – Budget annexe « Musées »

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-12 et suivants, L.2121-31 :

Considérant l'édition du compte de gestion, consultable à la direction des affaires financières ;

Considérant que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 4 juin 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

# Article 1

D'approuver le compte de gestion du budget annexe « Musées » pour l'année 2023,

# Article 2

De déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

# Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.



Accusé de réception en préfecture 081-216100065-20240617-2024-050-DE Date de télétransmission : 02/07/2024 Date de réception préfecture : 02/07/2024

# VILLE D'ARGENTAN du registre des délibérations du Conseil municipal Département de l'Orne EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 17 juin 2024

Date de convocation 11 juin 2024

Conseillers
En exercice: 33
Présents: 26
Pouvoirs: 4
Votants: 30

Vote
Pour: 30
Contre: 0
Abstention: 0

Publication le :

Présents: LEVEILLÉ Frédéric, Maire – JIDOUARD Philippe, 1er adjoint – BENOIST Danièle, 2ème adjointe – LASNE Hervé, 3ème adjoint – MICHEL Clothilde, 4ème adjointe – JOUADÉ Yannick, 5ème adjoint – BELHACHE Alexandra, 6ème adjointe – VALLET Serge, 7ème adjoint – BEJAOUI Sandra – CHARLES Christian – GOBÉ Carine – GRESSANT Taly – HOULLIER Karim – LADAME Julian – LECERF Lionel – LEDENTU Sébastien – LOUVET Nathalie – MELOT Michel – MÉNARD Jacqueline – MENEREUL Jean-Louis – MONTEGGIA Martine – PETIT Lydia – POULAIN Christine – TERESA Isabelle – THIERRY Anne-Charlotte – VIMONT Jacques.

Excusés: ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à MELOT Michel) - BULLIER Daniel - CHAILLOU Hubert (pouvoir à MÉNARD Jacqueline) - CHOQUET Brigitte - FRÉNÉHARD Guy (pouvoir à LADAME Julian) - RÉMOND Jean-Christophe (pouvoir à MICHEL Clothilde).

Absents: DE GOUSSENCOURT Marc.

2024-050 Approbation du compte de gestion 2023 – Budget annexe « Petite enfance »

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-12 et suivants, L.2121-31;

Considérant l'édition du compte de gestion, consultable à la direction des affaires financières ;

Considérant que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 4 juin 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

# Article 1

D'approuver le compte de gestion du budget annexe « Petite enfance » pour l'année 2023.

# Article 2

De déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

# Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.



Accusé de réception en préfecture 061-216100065-20240617-2024-051-DE Date de télétransmission : 02/07/2024 Date de réception préfecture : 02/07/2024

# VILLE D'ARGENTAN du registre des délibérations du Conseil municipal Département de l'Orne Séance du 17 juin 2024

Date de convocation 11 juin 2024

Conseillers
En exercice: 33
Présents: 26
Pouvoirs: 4
Votants: 30

<u>Vote</u> Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

1 7 JUIL, 2024

Publication le :

Présents: LEVEILLÉ Frédéric, Maire – JIDOUARD Philippe, 1er adjoint – BENOIST Danièle, 2ème adjointe – LASNE Hervé, 3ème adjoint – MICHEL Clothilde, 4ème adjointe – JOUADÉ Yannick, 5ème adjoint – BELHACHE Alexandra, 6ème adjointe – VALLET Serge, 7ème adjoint – BEJAOUI Sandra – CHARLES Christian – GOBÉ Carine – GRESSANT Taly – HOULLIER Karim – LADAME Julian – LECERF Lionel – LEDENTU Sébastien – LOUVET Nathalie – MELOT Michel – MÉNARD Jacqueline – MENEREUL Jean-Louis – MONTEGGIA Martine – PETIT Lydia – POULAIN Christine – TERESA Isabelle – THIERRY Anne-Charlotte – VIMONT Jacques.

Excusés: ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à MELOT Michel) - BULLIER Daniel - CHAILLOU Hubert (pouvoir à MÉNARD Jacqueline) - CHOQUET Brigitte - FRÉNÉHARD Guy (pouvoir à LADAME Julian) - RÉMOND Jean-Christophe (pouvoir à MICHEL Clothilde).

Absents: DE GOUSSENCOURT Marc.

2024-051 Approbation du compte de gestion 2023 – Budget annexe « Quai des Arts »

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-12 et suivants, L.2121-

Considérant l'édition du compte de gestion, consultable à la direction des affaires financières ; Considérant que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 4 juin 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

# Article 1

D'approuver le compte de gestion du budget annexe « Quai des Arts » pour l'année 2023.

# Article 2

De déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

# Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.



VILLE D'ARGENTAN	EXTRAIT
	du registre des délibérations du Conseil municipal
Département de l'Orne	Séance du 17 juin 2024
Date de convocation 11 juin 2024	<u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> – JIDOUARD Philippe, 1 <sup>er</sup> adjoint – BENOIST Danièle, 2 <sup>ème</sup> adjointe – LASNE Hervé, 3 <sup>ème</sup> adjoint – MICHEL Clothilde, 4 <sup>ème</sup> adjointe – JOUADÉ Yannick, 5 <sup>ème</sup> adjoint – BELHACHE
<u>Conseillers</u> En exercice ; 33 Présents : 26	Alexandra, 6ème adjointe — VALLET Serge, 7ème adjoint — BEJAOUI Sandra — CHARLES Christian — GOBÉ Carine — GRESSANT Taly — HOULLIER Karim — LADAME Julian — LECERF Lionel — LEDENTU
Pouvoirs : 4 Votants : 30	Sébastien – LOUVET Nathalie – MELOT Michel – MÉNARD Jacqueline – MENEREUL Jean-Louis – MONTEGGIA Martine – PETIT Lydia – POULAIN Christine – TERESA Isabelle – THIERRY Anne-Charlotte –
<u>Vote</u>	VIMONT Jacques.
Pour : 25	Figure 4 - Although place and a second
Contre : 0	Excusés : ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à MELOT Michel) - BULLIER
Abstention: 5	Daniel - CHAILLOU Hubert (pouvoir à MÉNARD Jacqueline) - CHOQUET Brigitte - FRÉNÉHARD Guy (pouvoir à LADAME Julian) -
Publication le :	REMOND Jean-Christophe (pouvoir à MICHEL Clothilde).
1 2 JUIL, 2024	Absents : DE GOUSSENCOURT Marc.

2024-052	Compte administratif 2023 – Budget principal
l	L.,

Absents: DE GOUSSENCOURT Marc.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-12 et suivants, L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-31;

Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 4 juin 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (5 abstentions : ALLIGNÉ Christophe, CHAILLOU Hubert, MELOT Michel, MÉNARD Jacqueline, PETIT Lydia), décide :

Article 1 D'adopter le compte administratif 2023 du Budget principal, récapitulant les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement	GLOBAL
Recettes	21 661 023,02	11 228 758,49	32 889 781,51
Dépenses	20 623 760,86	11 853 085,89	32 476 846,75
Solde d'exécution Résultat de l'exercice	1 037 262,16	-624 327,40	412 934,76
Excédent reporté	320 238,79		320 238,79
Déficit reporté		-995 749,47	-995 749,47
Résultat de clôture	1 357 500,95	-1 620 076,87	-262 575,92
Restes à réaliser Recettes		1 303 898,41	1 303 898,41

Accusé de réception en préfecture 061-216100065-20240617-2024-052-BF Date de télétransmission : 01/07/2024 Date de réception préfecture : 01/07/2024

Restes à réaliser Dépenses		1 439 418,12	1 439 418,12
TOTAL Restes à réaliser		-135 519,71	-135 519,71
Résultat définitif	1 357 500,95	-1 755 595,58	-398 095,63

# Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.



VILLE D'ARGENTAN  Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 17 juin 2024
Date de convocation	Présents: LEVEILLÉ Frédéric, Maire – JIDOUARD Philippe, 1er adjoint –

11 juin 2024

Conseillers En exercice: 33 Présents : 26 Pouvoirs: 4 Votants: 30

> <u>Vote</u> Pour: 30 Contre: 0 Abstention: 0

Publication le :

1 2 JUIL. 2024

adjointe – LASNE Hervé, 3ème adjoint – MICHEL Clothilde, 4ème adjointe - JOUADÉ Yannick, 5ème adjoint - BELHACHE Alexandra, 6ème adjointe - VALLET Serge, 7ème adjoint - BEJAOUI Sandra - CHARLES Christian - GOBÉ Carine - GRESSANT Taly -HOULLIER Karim - LADAME Julian - LECERF Lionel - LEDENTU Sébastien - LOUVET Nathalie - MELOT Míchel - MÉNARD Jacqueline - MENEREUL Jean-Louis - MONTEGGIA Martine - PETIT Lydia -POULAIN Christine - TERESA Isabelle - THIERRY Anne-Charlotte -VIMONT Jacques.

Excusés: ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à MELOT Michel) - BULLIER Daniel - CHAILLOU Hubert (pouvoir à MÉNARD Jacqueline) -CHOQUET Brigitte - FRÉNÉHARD Guy (pouvoir à LADAME Julian) -RÉMOND Jean-Christophe (pouvoir à MICHEL Clothilde).

Absents: DE GOUSSENCOURT Marc.

2024-053 Compte administratif 2023 – Budget annexe « Musées »

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-12 et suivants, L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-31;

Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 4 juin 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

# Article 1

D'adopter le compte administratif 2023 du Budget annexe « Musées », récapitulant les résultats suivants:

	Fonctionnement	Investissement	GLOBAL
Recettes	194 946,52	74 914,84	269 861,36
Dépenses	195 737,69	12 370,00	208 107,69
Solde d'exécution Résultat de l'exercice	-791,17	62 544,84	61 753,67
Excédent reporté	5 277,86		5 277,86
Déficit reporté		-16 724,00	-16 724,00
Résultat de clôture	4 486,69	45 820,84	50 307,53
Restes à réaliser Recettes			0,00

Accusé de réception en préfecture 061-216100065-20240617-2024-053-BF Date de télétransmission : 01/07/2024 Date de réception préfecture : 01/07/2024

Restes à réaliser Dépenses		23 411,27	23 411,27
TOTAL Restes à réaliser		-23 411,27	-23 411,27
Résultat définitif	4 486,69	22 409,57	26 896,26

# Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme. Le Maire Frédéric LEVAILLÉ

Tunn

VILLE D'ARGENTAN  Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 17 juin 2024
Date de convocation 11 juin 2024  Conseillers En exercice: 33 Présents: 26 Pouvoirs: 4 Votants: 30	Présents: LEVEILLÉ Frédéric, Maire – JIDOUARD Philippe, 1er adjoint – BENOIST Danièle, 2ème adjointe – LASNE Hervé, 3ème adjoint – MICHEI Clothilde, 4ème adjointe – JOUADÉ Yannick, 5ème adjoint – BELHACHE Alexandra, 6ème adjointe – VALLET Serge, 7ème adjoint – BEJAOU Sandra – CHARLES Christian – GOBÉ Carine – GRESSANT Taly – HOULLIER Karim – LADAME Julian – LECERF Lionel – LEDENTU Sébastien – LOUVET Nathalle – MELOT Michel – MÉNARD Jacqueline – MENEREUL Jean-Louis – MONTEGGIA Martine – PETIT Lydia – POULAIN Christine – TERESA Isabelle – THIERRY Anne-Charlotte – VIMONT Jacques.
Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0	Excusés: ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à MELOT Michel) – BULLIEF Daniel – CHAILLOU Hubert (pouvoir à MÉNARD Jacqueline) -

2024-054 Compte administratif 2023 – Budget annexe « Petite enfance »

Absents: DE GOUSSENCOURT Marc.

CHOQUET Brigitte - FRÉNÉHARD Guy (pouvoir à LADAME Julian) -

RÉMOND Jean-Christophe (pouvoir à MICHEL Clothilde).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-12 et suivants, L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-31 ;

Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 4 juin 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

# Article 1

Publication le : 1 2 JUIL. 2024

D'adopter le compte administratif 2023 du budget annexe « Petite enfance », récapitulant les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement	GLOBAL
Recettes	1 639 172,63	7 813,33	1 646 985,96
Dépenses	1 638 631,29	2 455,96	1 641 087,25
Solde d'exécution Résultat de l'exercice	541,34	5 357,37	5 898,71
Excédent reporté	11 004,93	14 222,61	25 227,54
Déficit reporté			0,00
Résultat de clôture	11 546,27	19 579,98	31 126,25
Restes à réaliser Recettes		0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture 061-216100065-20240617-2024-054-BF Date de télétransmission : 01/07/2024 Date de réception préfecture : 01/07/2024

Restes à réaliser Dépenses		0,00	0,00
TOTAL Restes à réaliser		0,00	0,00
Résultat définitif	11 546,27	19 579,98	31 126,25

# Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme. Le Maire, Frédéric LEVEILLÉ

VILLE D'ARGENTAN	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil municipal
Département de l'Orne	Séance du 17 juin 2024
Date de convocation	Présents : LEVEILLÉ Frédéric, Maire – JIDOUARD Philippe, 1er adjoint –

<u>Date de convocation</u> 11 juin 2024

Conseillers
En exercice: 33
Présents: 26
Pouvoirs: 4
Votants: 30

Vote
Pour: 30
Contre: 0
Abstention: 0

Publication le :

BENOIST Danièle, 2ème adjointe — LASNE Hervé, 3ème adjoint — MICHEL Clothilde, 4ème adjointe — JOUADÉ Yannick, 5ème adjoint — BELHACHE Alexandra, 6ème adjointe — VALLET Serge, 7ème adjoint — BEJAOUI Sandra — CHARLES Christian — GOBÉ Carine — GRESSANT Taly — HOULLIER Karim — LADAME Julian — LECERF Lionel — LEDENTU Sébastien — LOUVET Nathalie — MELOT Michel — MÉNARD Jacqueline — MENEREUL Jean-Louis — MONTEGGIA Martine — PETIT Lydia — POULAIN Christine — TERESA Isabelle — THIERRY Anne-Charlotte — VIMONT Jacques.

Excusés: ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à MELOT Michel) - BULLIER Daniel - CHAILLOU Hubert (pouvoir à MÉNARD Jacqueline) - CHOQUET Brigitte - FRÉNÉHARD Guy (pouvoir à LADAME Julian) - RÉMOND Jean-Christophe (pouvoir à MICHEL Clothilde).

Absents: DE GOUSSENCOURT Marc.

2024-055	Compte administratif 2023 – Budget annexe « Quai des Arts »
L	

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-12 et suivants, L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-31 ;

Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 4 juin 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

# Article 1

D'adopter le compte administratif 2023 du budget annexe « Quai des Arts », récapitulant les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement	GLOBAL
Recettes	863 444,06	14 193,68	877 637,74
Dépenses	868 734,37	2 761,92	871 496,29
Solde d'exécution Résultat de l'exercice	-5 290,31	11 431,76	6 141,45
Excédent reporté	6 982,04	13 669,92	20 651,96
Déficit reporté			0,00
Résultat de clôture	1 691,73	25 101,68	26 793,41
Restes à réaliser Recettes			0,00

Accusé de réception en préfecture 061-216100065-20240617-2024-055-BF Date de télétransmission : 01/07/2024 Date de réception préfecture : 01/07/2024

Restes à réaliser Dépenses		18 532,00	18 532,00
TOTAL Restes à réaliser		-18 532,00	-18 532,00
Résultat définitif	1 691,73	6 569,68	8 261,41

# Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.



# VILLE D'ARGENTAN

# **EXTRAIT**

# Département de l'Orne

du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 17 juin 2024

Date de convocation 11 juin 2024

> Conseillers Présents: 26 Pouvoirs: 4

Vote Pour: 30 Contre: 0 Abstention: 0

En exercice: 33 Votants: 30

Publication le :

1 2 JUIL, 2024

Présents: LEVEILLÉ Frédéric, Maire - JIDOUARD Philippe, 1er adjoint -BENOIST Danièle, 2eme adjointe - LASNE Hervé, 3eme adjoint - MICHEL Clothilde, 4 adjointe - JOUADÉ Yannick, 5 adjoint - BELHACHE Alexandra, 6ème adjointe - VALLET Serge, 7ème adjoint - BEJAOUI Sandra - CHARLES Christian - GOBÉ Carine - GRESSANT Taly -HOULLIER Karim - LADAME Julian - LECERF Lionel - LEDENTU Sébastien - LOUVET Nathalie - MELOT Michel - MÉNARD Jacqueline - MENEREUL Jean-Louis - MONTEGGIA Martine - PETIT Lydia -POULAIN Christine - TERESA Isabelle - THIERRY Anne-Charlotte -VIMONT Jacques.

Excusés: ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à MELOT Michel) - BULLIER Daniel - CHAILLOU Hubert (pouvoir à MÉNARD Jacqueline) CHOQUET Brigitte - FRÉNÉHARD Guy (pouvoir à LADAME Julian) -RÉMOND Jean-Christophe (pouvoir à MICHEL Clothilde).

Absents: DE GOUSSENCOURT Marc.

2024-056

Affectation des résultats de l'exercice 2023 - Budget principal

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2311-5;

Vu la délibération municipale n° D22-030 du 9 mai 2022 relative à l'apurement du compte 1069 dans le cadre de la mise en place de la M57 :

Considérant les résultats de l'exercice 2023 s'établissant comme ci-après :

Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 4 juin 2024 :

	Fonctionnement	Investissement	GLOBAL
Recettes	21 661 023,02	11 228 758,49	32 889 781,51
Dépenses	20 623 760,86	11 853 085,89	32 476 846,75
Solde d'exécution Résultat de l'exercice	1 037 262,16	-624 327,40	412 934,76
Excédent reporté	320 238,79		320 238,79
Déficit reporté		-995 749,47	-995 749,47
RESULTAT DE CLOTURE	1 357 500,95	-1 620 076,87	-262 575,92
Restes à réaliser Récettes		1 303 898,41	1 303 898,41
Restes à réaliser Dépenses	***	1 439 418,12	1 439 418,12
TOTAL Restes à réaliser		-135 519,71	-135 519,71
RESULTAT DEFINITIF	1 357 500,95	-1 755 596,58	-398 095,63

# PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

	RESULTAT A AFFECTER	1 357 500,95 €
RESULTATS	BESOIN DE FINANCEMENT	1 755 596,58 €
AFFECTÁTION	AFFECTATION EN RESERVE (recettes d'investissement)	-1 620 076,87 €
	REPORT DE FONCTIONNEMENT	

Accusé de réception en préfecture 061-216100065-20240617-2024-056-BF Date de télétransmission : 01/07/2024 Date de réception préfecture : 01/07/2024

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

### Article 1

D'affecter la somme de 1 357 500,95 € au compte 1068, issue du résultat de l'exercice 2023 à la section d'investissement du budget de l'exercice 2024 et d'affecter la somme de 1 620 076,87 € en déficit reporté d'investissement au compte 001.

# Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme. Le Maire, Frédérie LEVEILLÉ

Mmy

# **VILLE D'ARGENTAN**

# **EXTRAIT**

# Département de l'Orne

# du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 17 juin 2024

Date de convocation 11 juin 2024

Conseillers
En exercice: 33
Présents: 26
Pouvoirs: 4
Votants: 30

Vote Pour: 30 Contre: 0 Abstention: 0

Publication le :

1 2 JUIL: 2024

Présents: LEVEILLÉ Frédéric, Maire – JIDOUARD Philippe, 1er adjoint – BENOIST Danièle, 2ème adjointe – LASNE Hervé, 3ème adjoint – MICHEL Clothilde, 4ème adjointe – JOUADÉ Yannick, 5ème adjoint – BELHACHE Alexandra, 6ème adjointe – VALLET Serge, 7ème adjoint – BEJAOUI Sandra – CHARLES Christian – GOBÉ Carine – GRESSANT Taly – HOULLIER Karim – LADAME Julian – LECERF Lionel – LEDENTU Sébastien – LOUVET Nathalie – MELOT Michel – MÉNARD Jacqueline – MENEREUL Jean-Louis – MONTEGGIA Martine – PETIT Lydia – POULAIN Christine – TERESA Isabelle – THIERRY Anne-Charlotte – VIMONT Jacques.

Excusés: ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à MELOT Michel) — BULLIER Daniel — CHAILLOU Hubert (pouvoir à MÉNARD Jacqueline) — CHOQUET Brigitte — FRÉNÉHARD Guy (pouvoir à LADAME Julian) — RÉMOND Jean-Christophe (pouvoir à MICHEL Clothilde),

Absents: DE GOUSSENCOURT Marc.

2024-057

Affectation des résultats de l'exercice 2023 – Budget annexe « Musées »

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2311-5 ; Considérant les résultats de l'exercice 2023 s'établissant comme ci-après ; Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 4 juin 2024 ;

	Fonctionnement	Investissement	GLOBAL.
Recettes	194 946,52	74 914,84	269 861,36
Dépenses	195 737,69	12 370,00	208 107,69
Solde d'exécution Résultat de l'exercice	-791,17	62 544,84	61 753,67
Excédent reporté	5 277,86	· ·	5 277,86
Déficit reporté		-16 724,00	-16 724,00
RESULTAT DE CLOTURE	4 486,69	45 820,84	50 307,53
Restes à réaliser Recettes			00,00
Restes à réaliser Dépenses		23 411,27	23 411,27
TOTAL Restes à réaliser		-23 411,27	-23 411,27
RESULTAT DEFINITIF	4 486,69	22 409,57	26 896,26

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

THE PERIOR DE RESOLUTAT DE L'ONC HOMEMENT					
,	RESULTAT A	4 486,69 €			
RESULTATS	AFFECTER	4 400,09 €			
I REGOLIATO	BESOIN DE	0.00.6			
	FINANCEMENT	0,00 €			
	AFFECTATION EN				
	RESERVE (recettes	45 820,84 €			
AFFECTATION	d'investissement)	,			
	REPORT DE	4.480.00.E			
	FONCTIONNEMENT	4 486,69 €			

Accusé de réception en préfecture 061-216100065-20240617-2024-057-BF Date de télétransmission : 01/07/2024 Date de réception préfecture : 01/07/2024

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

# Article 1

D'affecter la somme de 4 486,69 € au compte 002, excédent reporté de fonctionnement et d'affecter 45 820,84 € au compte 001, excédent reporté d'investissement.

# Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.



# **VILLE D'ARGENTAN**

# **EXTRAIT**

# Département de l'Orne

# du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 17 juin 2024

# Date de convocation 11 juin 2024

Conseillers En exercice: 33 Présents: 26 Pouvoirs: 4 Votants: 30

<u>Vote</u> Pour: 30 Contre: 0 Abstention: 0

Publication le :

Présents: LEVEILLÉ Frédéric, Maire - JIDOUARD Philippe, 1er adjoint -BENOIST Danièle, 2<sup>ème</sup> adjointe - LASNE Hervé, 3<sup>ème</sup> adjoint - MICHEL Clothilde, 4eme adjointe - JOUADÉ Yannick, 5eme adjoint - BELHACHE Alexandra, 6eme adjointe - VALLET Serge, 7eme adjoint - BEJAOUI Sandra - CHARLES Christian - GOBÉ Carine - GRESSANT Taly -HOULLIER Karim - LADAME Julian - LECERF Lionel - LEDENTU Sébastien - LOUVET Nathalie - MELOT Michel - MÉNARD Jacqueline - MENEREUL Jean-Louis - MONTEGGIA Martine - PETIT Lydia -POULAIN Christine - TERESA Isabelle - THIERRY Anne-Charlotte -VIMONT Jacques.

Excusés: ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à MELOT Michel) - BULLIER Daniel - CHAILLOU Hubert (pouvoir à MÉNARD Jacqueline) CHOQUET Brigitte - FRÉNÉHARD Guy (pouvoir à LADAME Julian) -RÉMOND Jean-Christophe (pouvoir à MICHEL Clothilde).

Absents: DE GOUSSENCOURT Marc.

1 2 JUIL, 2024

2024-058

Affectation des résultats de l'exercice 2023 - Budget annexe « Petite enfance »

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2311-5 ; Considérant les résultats de l'exercice 2023 s'établissant comme ci-après ; Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 4 juin 2024 :

	Fonctionnement	Investissement	GLOBAL
Recettes	1 639 172,63	7 813,33	1 646 985,96
Dépenses	1 638 631,29	2 455,96	1 641 087,25
Solde d'exécution Résultat de l'exercice	541,34	5 357,37	5 898,71
Excédent reporté	11 004,93	14 222,61	25 227,54
Déficit reporté			0,00
RESULTAT DE CLOTURE	11 546,27	19 579,98	31 126,25
Restes à réaliser Recettes		0,00	0,00
Restes à réaliser Dépenses	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	0,00	0,00
TOTAL Restes à réaliser		0,00	0,00
RESULTAT DEFINITIF	11 546,27	19 579,98	31 126,25

PROPOSITION D'AFFECTATION	PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT						
D5814.T.T.	RESULTAT A AFFECTER	11 546,27 €					
RESULTATS	BESOIN DE FINANCEMENT	0,00 €					
AFFECTATION	AFFECTATION EN RESERVE (recettes d'investissement)	19 579,98 €					
	REPORT DE FONCTIONNEMENT	11 546,27 €					

Accusé de réception en préfecture 061-216100065-20240617-2024-058-BF Date de télétransmission : 01/07/2024 Dale de réception préfecture : 01/07/2024

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

# Article 1

D'affecter la somme de 11 546,27 € au compte 002, excédent reporté de fonctionnement et d'affecter 19 579,98 € au compte 001, excédent reporté d'investissement.

# Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.



# VILLE D'ARGENTAN

# **EXTRAIT**

# Département de l'Orne

# du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 17 juin 2024

<u>Date de convocation</u> 11 juin 2024

Conseillers
En exercice: 33
Présents: 26
Pouvoirs: 4
Votants: 30

Vote Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Publication le :

Présents: LEVEILLÉ Frédéric, Maire – JIDOUARD Philippe, 1er adjoint – BENOIST Danièle, 2ème adjointe – LASNE Hervé, 3ème adjoint – MICHEL Clothilde, 4ème adjointe – JOUADÉ Yannick, 5ème adjoint – BELHACHE Alexandra, 6ème adjointe – VALLET Serge, 7ème adjoint – BEJAOUI Sandra – CHARLES Christian – GOBÉ Carine – GRESSANT Taly – HOULLIER Karim – LADAME Julian – LECERF Lionel – LEDENTU Sébastien – LOUVET Nathalie – MELOT Michel – MÉNARD Jacqueline – MENEREUL Jean-Louis – MONTEGGIA Martine – PETIT Lydia – POULAIN Christine – TERESA Isabelle – THIERRY Anne-Charlotte – VIMONT Jacques.

Excusés: ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à MELOT Michel) — BULLIER Daniel — CHAILLOU Hubert (pouvoir à MÉNARD Jacqueline) — CHOQUET Brigitte — FRÉNÉHARD Guy (pouvoir à LADAME Julian) — RÉMOND Jean-Christophe (pouvoir à MICHEL Clothilde).

Absents: DE GOUSSENCOURT Marc.

1 2 JUIL. 2024

2024-059

Affectation des résultats de l'exercice 2023 - Budget annexe « Quai des Arts »

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2311-5 ; Considérant les résultats de l'exercice 2023 s'établissant comme ci-après ; Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 4 juin 2024 ;

	Fonctionnement	Investissement	GLOBAL
Recettes	863 444,06	14 193,68	877 637,74
Dépenses	868 734,37	2 761,92	871 496,29
Solde d'exécution Résultat de l'exercice	-5 290,31	11 431,76	6 141,45
Excédent reporté	6 982,04	13 669,92	20 651,96
Déficit reporté			0,00
RESULTAT DE CLOTURE	1 691,73	25 101,68	26 793,41
Restes à réaliser Recettes			0,00
Restes à réaliser Dépenses		18 532,00	18 532,00
TOTAL Restes à réaliser		-18 532,00	-18 532,00
RESULTAT DEFINITIF	1 691,73	6 569,68	8 261,41

# PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

RESULTATS	RESULTAT A AFFECTER	1 691,73 €
	BESOIN DE FINANCEMENT	0,00 €
AFFECTATION	AFFECTATION EN RESERVE (recettes d'investissement)	25 101,68 €
	REPORT DE FONCTIONNEMENT	1 691,73 €

Accusé de réception en préfecture 061-216100065-20240617-2024-059-BF Date de télétransmission : 01/07/2024 Date de réception préfecture : 01/07/2024

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

# Article 1

D'affecter la somme de 1 691,73 € au compte 002, excédent reporté de fonctionnement et d'affecter 25 101,68 € au compte 001, excédent reporté d'investissement.

# Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme. Le Maire, Frédéric LEVEILLÉ

# VILLE D'ARGENTAN

# **EXTRAIT**

# Département de l'Orne

du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 17 juin 2024

Date de convocation

11 juin 2024

<u>Vote</u> Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Publication le :

1 2 JUIL, 2024

Conseillers
En exercice : 33
Présents : 26
Pouvoirs : 4
Votants : 30

Abstention: 0

Absents: DE GOUSSENCOURT Marc.

<u>Présents</u>: LEVEILLÉ Frédéric, *Maire* – JIDOUARD Philippe, 1er adjoint – BENOIST Danièle, 2ème adjointe – LASNE Hervé, 3ème adjoint – MICHEL Clothilde, 4ème adjointe – JOUADÉ Yannick, 5ème adjoint – BELHACHE Alexandra, 6ème adjointe – VALLET Serge, 7ème adjoint – BEJAOUI Sandra – CHARLES Christian – GOBÉ Carine – GRESSANT Taly – HOULLIER Karim – LADAME Julian – LECERF Lionel – LEDENTU Sébastien – LOUVET Nathalie – MELOT Michel – MÉNARD Jacqueline – MENEREUL Jean-Louis – MONTEGGIA Martine – PETIT Lydia – POULAIN Christine – TERESA Isabelle – THIERRY Anne-Charlotte – VIMONT Jacques.

Excusés: ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à MELOT Michel) — BULLIER Daniel — CHAILLOU Hubert (pouvoir à MÉNARD Jacqueline) — CHOQUET Brigitte — FRÉNÉHARD Guy (pouvoir à LADAME Julian) — RÉMOND Jean-Christophe (pouvoir à MICHEL Clothilde).

2024-060 Budget principal – Décision modificative nº 1

Vu l'article L.1612-11 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il convient de procéder à des modifications budgétaires pour ajuster des crédits au budget de l'exercice 2024 :

Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 4 juin 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

# Article 1 D'adopter la décision modificative suivante :

TOTAL	TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :					
nat	ure	gestionnaire	gestionnaire function service		125 - 115 dr	
chapitre	_article	Peatrolitiane	muction servi	sel vice	libellé du compte	montant
011	60628	TOU	633	Н6	autres fournitures non stockées	2 600,00
011	6042	DEES	020	G0	achats de prestations de services	1,020,00
011	6184	DEES	020	G	versements à des organismes de formation	4 299,00
65	65888	ACH	321	XQ	autres charges diverses de gestion courante	7 547,00
65	65811	SDP	020	FO	droit d'utilisation - informatique en nuage	2 001,00
011	6236	COM	022	DO	catalogues et imprimés	8 568,00
011	6232	EVE	023	D2	fêtes et cérémonies	3 000,00
011	5042	EVE	023	DŽ	achats de prestations de services	5 000,00
011	60621	UCDD	325	G4	combustibles	8715,00
67	673	FIN	020	CQ:	Titres annulés sur exercice antérieur	3 000,00
011	617	DGS	020	A0	Etudes et recherches	-3 000,00

TOTAL RE	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 42.750,00 €								
nat	ure		£		10 11/1				
chapitre	article	gestionnaire	touction	service	libellé du compte	montant			
77	775	FIN	01	Ç0	produits des cessions d'immobilisations	40 000,00			
75	752	RIC	048	J4	revenus des immeubles	2.750.00			

Accusé de réception en préfecture 061-216100065-20240617-2024-060-BF Date de télétransmission : 01/07/2024 Date de réception préfecture : 01/07/2024

		INVESTISSEME	NT:		, 11 11	888 318,00 €
nature gestionnaire				19) 21/7 2		
chapitre / opération	article	gestionnaire	Tonction	service	libellé du compte	montant
041	2313	FIN	325	G4	remboursement avances	896 000,00
104	2188	FIN	01	CO	opération renouvellement matériel et mobilier	-405 000,0
104	21848	ACH	020	E1	opération renouvellement matériel et mobilier	31 270,0
104	2188	ARC	020	E3	opération renouvellement matériel et mobilier	4 000,0
104	2158	CAB	020	A1	opération renouvellement matériel et mobilier	13.000,0
104	21838	DSI	020	E2	opération renouvellement matériel et mobilier	93 400,0
104	21828	GAR	020	F11	opération renouvellement matériel et mobilier	100 000,0
104	21,848	GRH	020	BO	opération renouvellement matériel et mobiller	2.000,0
104	2188	PMG	020	E4	opération renouvellement matériel et mobilier	9 500,0
104	2188	SPO	322	G4	opération renouvellement matériel et mobilier	47 148,0
104	2188	BAT	020	FO	opération renouvellement matériel et mobilier	120,000,0
104	21828	TEC	020	FO	opération renouvellement matériel et mobiller	40 000,0
104	2158	TOU	633	H6	opération renouvellement matériel et mobiller	14 000,0
102	21838	SDP	020	A2	gros entretien parcs jardins aires de Jeux	15 000,0
210	2313	BAT	321	G4	salle Jean Lenoir	50 000,0
212	2188	SPO	322	G4	stade Gérard Saint	-85 000,0
309	2031	CFM	60	J3	action cœur de ville	-15 000,0
303	2031	TEC	020	FO	quartier Vallée d'Auge	-10 000,0
308	2128	SDP	020	F7	au fil de l'Orne	5 000,0
104	2051	DEÉS	020	GO	opération renouvellement matériel et mobilier	3 000,0
222	2128	SDP	020	F7	renouvellement aires de jeux	-62,000,0
104	21838	POL	11	A2	opération renouvellement matériel et mobilier	22 000,0

TOTAL	RECETTES D	INVESTISSEME	NT:			888 318,00 €
nature						
chapitre / opération	article	gestionnaire	fonction	service	libellé du compte	montant
041	238	FIN	01	CO	Avances versées	896 000,00
<b>1</b> 0	1068	EIN	01	CO	Excédents de fonctionnement	714,00
102	1338	SDP	020	F0	autres fonds affectés à l'équipemen amortissable	23 000,00
104	1323	PAT	312	H6	subventions département	-31 396,00

# Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.



# VILLE D'ARGENTAN —— du registre des délibérations du Conseil municipal Département de l'Orne Séance du 17 juin 2024

<u>Date de convocation</u> 11 Juin 2024

Conseillers
En exercice: 33
Présents: 26
Pouvoirs: 4
Votants: 30

Vote
Pour: 30
Contre: 0
Abstention: 0

Publication le :

Présents: LEVEILLÉ Frédéric, Maire – JIDOUARD Philippe, 1er adjoint – BENOIST Danièle, 2ème adjointe – LASNE Hervé, 3ème adjoint – MICHEL Clothilde, 4ème adjointe – JOUADÉ Yannick, 5ème adjoint – BELHACHE Alexandra, 6ème adjointe – VALLET Serge, 7ème adjoint – BEJAOUI Sandra – CHARLES Christian – GOBÉ Carine – GRESSANT Taly – HOULLIER Karim – LADAME Julian – LECERF Lionel – LEDENTU Sébastien – LOUVET Nathalie – MELOT Michel – MÉNARD Jacqueline – MENEREUL Jean-Louis – MONTEGGIA Martine – PETIT Lydia – POULAIN Christine – TERESA Isabelle – THIERRY Anne-Charlotte – VIMONT Jacques.

<u>Excusés</u>: ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à MELOT Michel) – BULLIER Daniel – CHAILLOU Hubert (pouvoir à MÉNARD Jacqueline) – CHOQUET Brigitte – FRÉNÉHARD Guy (pouvoir à LADAME Julian) – RÉMOND Jean-Christophe (pouvoir à MICHEL Clothilde).

Absents: DE GOUSSENCOURT Marc.

2024-061	Budget annexe « Petite Enfance » – Décision modificative n° 1
<u></u>	<u></u>

Vu l'article L.1612-11 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il convient de procéder à des modifications budgétaires pour ajuster des crédits au budget de l'exercice 2024 ;

Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 4 juin 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décîde :

# Article 1 D'adopter la décision modificative suivante :

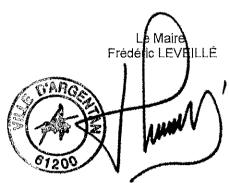
TOTALD	PENSES DE F	ONCTIONNEN	MENT:				55 200,00 €
nat	ure		F	ļ		hat M.E. a	
chapitre	article	gestionnaire	TORCEION	service	antenne	libellé du compte	montant
011_	62876	ENF	4222	G2	G2A8E		28 100,00
011	62876	ENF	4222	G2	G2LIB		27 100,00

TOTAL RE	CETTES DE I	FONCTIONNEN	MENT:		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		55 200,00€
nat	ure	gestionnaire	fondion		antenn	felica hi sadio o o o o o	
chapitre	article	gestionnaire	TOUCTION	Service	e	libellé du compte	montant
70	7066	ENF	4228	G2	G2REL		-5 500,00
70	7066	ENF	4221	G2	G2FAM		5 265,00
74	74741	ENF	4221	G2	G2FAM		-2 500,00
74	74741	ENF	4228	G2	G2REL		2 500,00
70	7066	ENF	4222	G2	G2ABE		4 247,00
74	747888	ENF	4222	G2	G2ABE		24 721,00
70	7066	ENF	4222	G2	G2LIB		2 467,00
74	747888	ENF	4222	G2	G2LIB		24,000.00

Accusé de réception en préfecture 061-216100065-20240617-2024-061-BF Date de télétransmission : 01/07/2024 Date de réception préfecture : 01/07/2024

# Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.



VILLE D'ARGENTAN	EXTRAIT	
	du registre des délibérations du Conseil municipal	
Département de l'Orne	Séance du 17 juin 2024	

Date de convocation

11 juin 2024

Conseillers
En exercice: 33
Présents: 26
Pouvoirs: 4
Votants: 30

Vote Pour: 30 Contre: 0 Abstention: 0

Publication le :

1 2 JUIL. 2024

<u>Présents</u>: LEVEILLÉ Frédèric, *Maire* – JIDOUARD Philippe, *1er adjoint* – BENOIST Danièle, *2ème adjointe* – LASNE Hervé, *3ème adjoint* – MICHEL Clothilde, *4ème adjointe* – JOUADÉ Yannick, *5ème adjoint* – BELHACHE Alexandra, *6ème adjointe* – VALLET Serge, *7ème adjoint* – BEJAOUI Sandra – CHARLES Christian – GOBÉ Carine – GRESSANT Taly – HOULLIER Karim – LADAME Julian – LECERF Lionel – LEDENTU Sébastien – LOUVET Nathalie – MELOT Michel – MÉNARD Jacqueline – MENEREUL Jean-Louis – MONTEGGIA Martine – PETIT Lydia – POULAIN Christine – TERESA Isabelle – THIERRY Anne-Charlotte – VIMONT Jacques.

Excusés: ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à MELOT Michel) – BULLIER Daniel – CHAILLOU Hubert (pouvoir à MÉNARD Jacquellne) – CHOQUET Brigitte – FRÉNÉHARD Guy (pouvoir à LADAME Julian) – RÉMOND Jean-Christophe (pouvoir à MICHEL Clothilde).

Absents: DE GOUSSENCOURT Marc.

2024-062	Budget annexe « Musées » – Décision modificative n° 1
	Duagot annoxo. (((docoo // Docision ((logi(logi(46 ))

Vu l'article L.1612-11 du code général des collectivités territoriales :

Considérant qu'il convient de procéder à des modifications budgétaires pour ajuster des crédits au budget de l'exercice 2024 ;

Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 4 juin 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

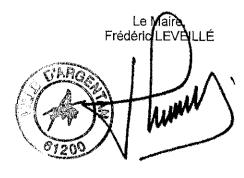
# Article 1

D'adopter la décision modificative suivante :

TOTAL	DÉPENSES DE	FONCTIONN	EMENT:		- €
nat	nte	fanatian.		(2) - 3) ( 4	
chapitre	article	fonction	gestionnaire	libeilé du compte	montant
011	6042	314	MUSE	achats de prestations de services	9300,00
011	60611	314	MUSE	eau et assainissement	-9300.00

# Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.



Accusé de réception en préfecture 061-216100065-20240626-2024-063-DE Date de télétransmission : 26/06/2024 Date de réception préfecture : 26/06/2024

# VILLE D'ARGENTAN

# **EXTRAIT**

# Département de l'Orne

du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 17 juin 2024

# Date de convocation

11 juin 2024

Vote
Pour: 30
Contre: 0
Abstention: 0

Publication le :

Conseillers
En exercice: 33
Présents: 26
Pouvoirs: 4
Votants: 30

BENOIST Danièle, 2ème adjointe — LASNE Hervé, 3ème adjoint — MICHEL Clothilde, 4ème adjointe — JOUADÉ Yannick, 5ème adjoint — BELHACHE Alexandra, 6ème adjointe — VALLET Serge, 7ème adjoint — BEJAOUI Sandra — CHARLES Christian — GOBÉ Carine — GRESSANT Taly — HOULLIER Karim — LADAME Julian — LECERF Lionel — LEDENTU Sébastien — LOUVET Nathalie — MELOT Michel — MÉNARD Jacqueline — MENEREUL Jean-Louis — MONTEGGIA Martine — PETIT Lydia — POULAIN Christine — TERESA Isabelle — THIERRY Anne-Charlotte — VIMONT Jacques.

Présents: LEVEILLÉ Frédéric, Maire - JIDOUARD Philippe, 1er adjoint -

Excusés: ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à MELOT Michel) - BULLIER Daniel - CHAILLOU Hubert (pouvoir à MÉNARD Jacqueline) - CHOQUET Brigitte - FRÉNÉHARD Guy (pouvoir à LADAME Julian) - PÉMOND Jacqueline (pouvoir à LADAME Julian) -

RÉMOND Jean-Christophe (pouvoir à MICHEL Clothilde).

1 2 JUIL, 2024

Absents: DE GOUSSENCOURT Marc.

2024-063

Travaux de terrains engazonnés du Stade Gérard-Saint – Ouverture d'une autorisation de programme

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et des crédits de paiement ;

Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement ;

Vu l'instruction codificatrice M57 :

Considérant l'inscription du projet des travaux de terrains engazonnés du Stade Gérard-Saint au programme pluriannuel d'investissement et son étalement dans le temps ; Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 4 juin 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

# Article 1

D'ouvrir une autorisation de programme consacré au projet des travaux de terrains engazonnés du Stade Gérard-Saint selon les caractéristiques figurant dans le tableau ci-après :

nom du programme :	Travaux de terrains engazonnés du Stade Gérard Saint					
budget de rattachement :		bu	dget principal			
année de création du programme :		2024	durée de vie prévisionnelle :	2		

plan de financement prévisionnel du projet :

dépenses prévisionnelles :	105 000 €
FCTVA:	17 224 €
subventions attendues	
et/ou sollicitées :	40 000 €
autofinancement :	47 776 €

montant de l'autorisation de programme :	105 000 €

montant de l'autorisation de programme :

exercice	2024	2025	2026
crédits de paiement	20 000 €	85 000 €	- €

Accusé de réception en préfecture 061-216100065-20240626-2024-063-DE Date de télétransmission : 26/06/2024 Date de réception préfecture : 26/06/2024

# Article 2

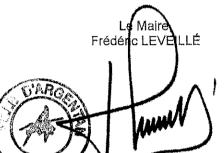
D'autoriser Monsieur le Maire à engager la ville à concurrence de 105 000 € au titre de la mise en œuvre de ce programme.

# Article 3

De convenir que les crédits de paiement figurant au titre de la première année sont inscrits au budget de l'exercice ouvert.

# Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.



### **EXTRAIT** VILLE D'ARGENTAN du registre des délibérations du Conseil municipal Département de l'Orne Séance du 17 juin 2024 Présents: LEVEILLÉ Frédéric, Maire - JIDOUARD Philippe, 1er adjoint -Date de convocation BENOIST Danièle, 2ème adjointe - LASNE Hervé, 3ème adjoint - MICHEL 11 juin 2024 Clothilde, 4eme adjointe - JOUADÉ Yannick, 5eme adjoint - BELHACHE Alexandra, 6eme adjointe - VALLET Serge, 7eme adjoint - BEJAOUI Conseillers Sandra - CHARLES Christian - GOBÉ Carine - GRESSANT Taly -En exercice: 33 HOULLIER Karim - LADAME Julian - LECERF Lionel - LEDENTU Présents: 26 Sébastien – LOUVET Nathalie – MELOT Michel – MÉNARD Jacqueline Pouvoirs: 4 – MENEREUL Jean-Louis – MONTEGGIA Martine – PETIT Lydia – Votants: 30 POULAIN Christine - TERESA Isabelle - THIERRY Anne-Charlotte -VIMONT Jacques. Vote Pour: 30 <u>Excusés</u> : ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à MELOT Michel) – BULLIER Contre: 0 Daniel - CHAILLOU Hubert (pouvoir à MÉNARD Jacqueline) -Abstention: 0 CHOQUET Brigitte - FRÉNÉHARD Guy (pouvoir à LADAME Julian) -RÉMOND Jean-Christophe (pouvoir à MICHEL Clothilde). Publication le : Absents: DE GOUSSENCOURT Marc. 1 2 JUIL, 2024

2024-064

Délégation d'attribution du Conseil municipal au Maire pour l'admission en nonvaleur des titres inférieurs à 100 euros

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22, L.2122-23, L.2122-29 et D. 2122-7-2 :

Vu le livre des procédures fiscales, notamment les articles R. 276-1 à R.276-4;

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, notamment son article 173 ;

Vu le décret n° 2023-523 du 29 juin 2023 relatif au seuil plafond de délégation des décisions d'admission en non-valeur et aux conditions dans lesquelles le maire, le président du conseil départemental et le président du conseil régional rendent compte à l'assemblée délibérante de l'exercice de cette délégation ;

Considérant que pour permettre le règlement rapide de certaines questions relatives à la gestion de la commune, le Conseil municipal peut déléguer au Maire certaines de ses attributions ;

Considérant que l'admission en non-valeur des titres de recettes présentés par le Comptable Public, après que ce dernier ait tout mis en œuvre pour en obtenir le recouvrement, constitue une mesure de gestion administrative qu'il convient de mettre en œuvre rapidement;

Considérant l'avis favorable de la commission n°4 du 4 juin 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

# Article 1

D'approuver, pour la durée du mandat, la délégation du Conseil municipal au Maire pour l'admission en non-valeur des titres de recettes présentés par le comptable public, dès lors que ces titres correspondent à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à 100 €.

# Article 2

De préciser qu'en cas d'empêchement du Maire, l'adjoint assurant sa suppléance est chargé de prendre toutes les décisions sur la matière précitée.

Accusé de réception en préfecture 061-216100065-20240626-2024-064-DE Date de télétransmission : 26/06/2024 Date de réception préfecture : 26/06/2024

# Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme. Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ

Accusé de réception en préfecture 061-216100065-20240626-2024-065-DE Date de télétransmission : 26/06/2024 Date de réception préfecture : 26/06/2024

### VILLE D'ARGENTAN **EXTRAIT** du registre des délibérations du Conseil municipal Département de l'Orne Séance du 17 juin 2024 <u> Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, *Maire* – JIDOUARD Philippe, 1er adjoint – Date de convocation BENOIST Danièle, 2<sup>ème</sup> adjointe - LASNE Hervé, 3<sup>ème</sup> adjoint - MICHEL 11 juin 2024 Clothilde, 4eme adjointe - JOUADÉ Yannick, 5eme adjoint - BELHACHE Alexandra, 6eme adjointe - VALLET Serge, 7eme adjoint - BEJAOUI Conseillers Sandra - CHARLES Christian - GOBÉ Carine - GRESSANT Taly -En exercice: 33 HOULLIER Karim - LADAME Julian - LECERF Lionel - LEDENTU Présents: 26 Sébastien – LOUVET Nathalle – MELOT Michel – MÉNARD Jacqueline Pouvoirs: 4 – MENEREUL Jean-Louis – MONTEGGIA Martine – PETIT Lydia – Votants: 30 POULAIN Christine - TERESA Isabelle - THIERRY Anne-Charlotte -VIMONT Jacques. Vote Pour: 30 Excusés: ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à MELOT Michel) - BULLIER Contre: 0 Daniel - CHAILLOU Hubert (pouvoir à MÉNARD Jacqueline) -Abstention: 0 CHOQUET Brigitte - FRÉNÉHARD Guy (pouvoir à LADAME Julian) -RÉMOND Jean-Christophe (pouvoir à MICHEL Clothilde). Publication le : Absents: DE GOUSSENCOURT Marc. 1 2 JUIL. 2024

Groupement de commandes avec la communauté de communes Terres d'Argentan Interco et le centre communal d'action sociale de la ville d'Argentan concernant un marché de fournitures en produits d'entretien ménagers

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L.2113-6 à L.2113-8 fixant les modalités de fonctionnement des groupements de commandes ;

Vu le projet de convention de groupement de commandes ;

Considérant le souhait de créer un groupement de commandes avec la communauté de communes Terres d'Argentan Interco et le centre communal d'action sociale de la ville d'Argentan afin de passer et d'exécuter un marché relatif à l'achat de produits d'entretien ménagers ;

Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 4 juin 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

# Article 1

De créer un groupement de commandes avec la communauté de communes Terres d'Argentan Interco et le centre communal d'action sociale de la ville d'Argentan pour la passation et l'exécution d'un marché relatif à l'achat de produits d'entretien ménagers (accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes).

# Article 2

De désigner la ville d'Argentan, représentée par son maire, en qualité de coordonnateur du groupement de commandes, ayant pouvoir de signer, notifier et d'assurer l'exécution du marché au nom des membres du groupement de commandes.

# <u>Article 3</u>

D'autoriser à ce que la commission d'appel d'offres du groupement de commandes soit celle du coordonnateur. Elle est constituée selon la valeur estimée hors taxe du marché au regard des seuils européens.

Accusé de réception en préfecture 061-216100085-20240626-2024-065-DE Date de télétransmission : 26/06/2024 Date de réception préfecture : 26/06/2024

# Article 4

D'autoriser Monsieur le Maire, ou Madame Alexandra BELHACHE, 6<sup>ème</sup> adjointe déléguée, à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tous les documents relatifs à ce dossier.

# Article 5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme. Le Maire, Frédéric LEVEILLÉ

Accusé de réception en préfecture 061-216100065-20240626-2024-066-DE Date de télétransmission : 26/06/2024 Date de réception préfecture : 26/06/2024

### **EXTRAIT VILLE D'ARGENTAN** du registre des délibérations du Conseil municipal Département de l'Orne Séance du 17 juin 2024 Présents : LEVEILLÉ Frédéric, Maire - JIDOUARD Philippe, 1er adjoint -Date de convocation BENOIST Danièle, 2ème adjointe - LASNE Hervé, 3ème adjoint - MICHEL 11 juin 2024 Clothilde, 4eme adjointe - JOUADÉ Yannick, 5eme adjoint - BELHACHE Alexandra, 66me adjointe - VALLET Serge, 7eme adjoint - BEJAOUI Conseillers Sandra - CHARLES Christian - GOBÉ Carine - GRESSANT Taly -En exercice: 33 HOULLIER Karim - LADAME Julian - LECERF Lionel - LEDENTU Présents: 26 Sébastien - LOUVET Nathalie - MELOT Michel - MÉNARD Jacqueline Pouvoirs: 4 MENEREUL Jean-Louis - MONTEGGIA Martine - PETIT Lydia -Votants: 30 POULAIN Christine - TERESA Isabelle - THIERRY Anne-Charlotte -VIMONT Jacques. Vote Pour: 30 Excusés: ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à MELOT Michel) - BULLIER Contre: 0 Daniel - CHAILLOU Hubert (pouvoir à MÉNARD Jacqueline) -Abstention: 0 CHOQUET Brigitte - FRÉNÉHARD Guy (pouvoir à LADAME Julian) -RÉMOND Jean-Christophe (pouvoir à MICHEL Clothilde). Publication le : Absents: DE GOUSSENCOURT Marc. 1 2 JUIL, 2024

2024-066

Acquisition d'une parcelle cadastrée section ZO n° 189a appartenant à Monsieur et Madame BLANCHET et incorporation dans le domaine public

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1311-9 à L.1311-12 et l'article L.2241-1 alinéa 1 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L.1211-1 et L.1212-1 :

Vu le code de la voirie routière, notamment l'article L.141-3 qui prévoit que le classement dans le domaine public peut être prononcé sans enquête publique préalable, lorsque ce classement n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ; Considérant que la parcelle cadastrée section ZO n°189a, d'une superficie d'environ 1 105 m², est située sur la propriété de Monsieur et Madame BLANCHET ;

Considérant l'intérêt pour la ville d'Argentan d'acquérir ce terrain et de le classer dans le domaine public :

Considérant que le terrain considéré constitue une voirie;

Considérant que le fait de classer la parcelle cadastrée ZO n°189a dans le domaine public de la voirie communale ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, mais renforce son affectation définitive au domaine public;

Considérant qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une enquête publique préalable pour décider du classement car celui-ci ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ;

Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 4 juin 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

# Article 1

D'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZO n°189a située au lieu-dit Les Berqueries à Argentan, appartenant à Monsieur et Madame BLANCHET, domiciliés à 97 Route de Tercei, 61200 Argentan.

# Article 2

D'acquérir cette parcelle d'environ 1 105 m² au prix de 2 000 €.

Accusé de réception en préfecture 061-216100065-20240626-2024-066-DE Date de télétransmission : 26/06/2024 Date de réception préfecture : 26/06/2024

### Article 3

De dire que les frais d'acte notarié et de bornage sont à la charge de la ville d'Argentan.

# Article 4

De classer dans le domaine public cette parcelle constituant une voie publique.

### Article 5

D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur Philippe JIDOUARD, 1er adjoint au Maire, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération et à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

# Article 6

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme. Le Maire, Frédéric LEVEILLÉ

Accusé de réception en préfecture 061-216100065-20240626-2024-067-DE Date de télétransmission : 26/06/2024 Date de réception préfecture : 26/06/2024

# VILLE D'ARGENTAN

# **EXTRAIT**

# Département de l'Orne

# du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 17 juin 2024

# Date de convocation

11 juin 2024

Conseillers

En exercice: 33 Présents: 26

Pouvoirs: 4

Votants: 30

Vote

Pour: 30 Contre: 0

Abstention: 0

Publication le :

Présents: LEVEILLÉ Frédéric, Maire - JIDOUARD Philippe, 1er adjoint -BENOIST Danièle, 2<sup>ème</sup> adjointe - LASNE Hervé, 3<sup>ème</sup> adjoint - MICHEL Clothilde, 4eme adjointe - JOUADE Yannick, 5eme adjoint - BELHACHE Alexandra, 6eme adjointe - VALLET Serge, 7eme adjoint - BEJAOUI Sandra - CHARLES Christian - GOBÉ Carine - GRESSANT Taly -HOULLIER Karim - LADAME Julian - LECERF Lionel - LEDENTU Sébastien - LOUVET Nathalie - MELOT Michel - MÉNARD Jacqueline - MENEREUL Jean-Louis - MONTEGGIA Martine - PETIT Lydia -POULAIN Christine - TERESA Isabelle - THIERRY Anne-Charlotte -VIMONT Jacques.

Excusés : ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à MELOT Michel) - BULLIER Daniel - CHAILLOU Hubert (pouvoir à MÉNARD Jacqueline) CHOQUET Brigitte - FRÉNÉHARD Guy (pouvoir à LADAME Julian) -RÉMOND Jean-Christophe (pouvoir à MICHEL Clothilde).

Absents: DE GOUSSENCOURT Marc.

1 7 JUIL. 2024

2024-067

Création du service commun « Cabinet »

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.333-1 à L,333-11 ;

Vu le décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales:

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale;

Considérant la démarche d'administration partagée;

Considérant la nécessité de mutualiser le fonctionnement de la direction du Cabinet ;

Considérant la nécessité de créer au tableau des effectifs les postes correspondants à la création du service commun « Cabinet » :

Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 4 juin 2024 ;

Considérant l'avis favorable du comité social territorial 11 juin 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

# Article 1

De créer, à compter du 1er juillet 2024, un service commun « Cabinet » entre Terres d'Argentan Interco et la Ville d'Argentan:

# Article 2

D'approuver la convention constitutive de la création de ce service commun, annexée à la présente délibération.

# Article 3

De procéder à la suppression, à compter du 1er juillet 2024 :

- d'un poste de collaborateur de cabinet contractuel relevant des articles L.333-1 à L.333-11 à temps
- de deux postes d'adjoints administratifs à temps complet.

# Article 4

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture 061-216100065-20240626-2024-067-DE Date de télétransmission : 26/06/2024 Date de réception préfecture : 26/06/2024

#### Article 5

De prévoir les crédits correspondants au budget.

#### Article 6

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme. Le Maire, Frédériq LEVELLÉ

#### **VILLE D'ARGENTAN**

#### **EXTRAIT**

#### Département de l'Orne

## du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 17 juin 2024

## Date de convocation

11 juin 2024

Conseillers
En exercice: 33
Présents: 26
Pouvoirs: 4

Votants : 30

Vote
Pour: 30
Contre: 0
Abstention: 0

Publication le:

1 2 JUIL, **2024** 

<u>Présents</u>: LEVEILLÉ Frédéric, *Maire* – JIDOUARD Philippe, 1er adjoint – BENOIST Danièle, 2ème adjointe – LASNE Hervé, 3ème adjoint – MICHEL Clothilde, 4ème adjointe – JOUADÉ Yannick, 5ème adjoint – BELHACHE Alexandra, 6ème adjointe – VALLET Serge, 7ème adjoint – BEJAOUI Sandra – CHARLES Christian – GOBÉ Carine – GRESSANT Taly – HOULLIER Karim – LADAME Julian – LECERF Lionel – LEDENTU Sèbastien – LOUVET Nathalie – MELOT Michel – MÉNARD Jacqueline – MENEREUL Jean-Louis – MONTEGGIA Martine – PETIT Lydia – POULAIN Christine – TERESA Isabelle – THIERRY Anne-Charlotte – VIMONT Jacques.

Excusés: ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à MELOT Michel) - BULLIER Daniel - CHAILLOU Hubert (pouvoir à MÉNARD Jacqueline) - CHOQUET Brigitte - FRÉNÉHARD Guy (pouvoir à LADAME Julian) - RÉMOND Jean-Christophe (pouvoir à MICHEL Clothilde).

Absents: DE GOUSSENCOURT Marc.

2024-068 Modification du tableau des effectifs

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu les décrets portant statut particulier du cadre d'emploi relatif aux éducateurs de jeunes enfants ;

Considérant qu'il convient de procéder à la modification du tableau des effectifs,

Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 4 juin 2024 ;

Considérant l'avis favorable du comité social territorial du 11 juin 2024;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

#### Article 1

De supprimer, à compter du 1er juillet 2024, un poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps complet, et de créer, à la même date, un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet,

#### Article 2

De dire que l'emploi correspondant pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique.

#### Article 3

De recourir au contrat d'apprentissage et d'autoriser l'autorité territoriale à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement de deux apprentis conformément au tableau suivant :

Service d'accueil de l'apprenti	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé par l'apprenti	Durée de la formation
Multi-accueil	Agent Multi-accueil	DE Auxiliaire de puériculture	1 <sup>er</sup> septembre 2024 – 1 <sup>er</sup> décembre 2025
Service espaces verts	Agent espaces verts	CAP ou BAC PRO ou TJEP suivant profil du candidat retenu	1 ou 2 ans à compter de septembre 2024

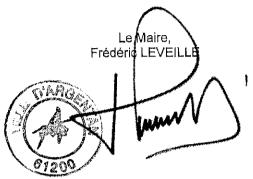
Accusé de réception en préfecture 061-216100065-20240626-2024-068-DE Date de télétransmission : 26/06/2024 Date de réception préfecture : 26/06/2024

#### Article 4

De dire que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget principal.

#### Article 6

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.



### **EXTRAIT** VILLE D'ARGENTAN du registre des délibérations du Conseil municipal Département de l'Orne Séance du 17 juin 2024 Date de convocation 11 juin 2024 Conseillers En exercice: 33 Présents: 26

Pouvoirs: 4 Votants: 30

Vote Pour: 30 Contre: 0 Abstention: 0

Publication le :

1 2 JUIL. 2024

Présents: LEVEILLÉ Frédéric, Maire - JIDOUARD Philippe, 1er adjoint -BENOIST Danièle, 2ème adjointe - LASNE Hervé, 3ème adjoint - MICHEL Clothilde, 4ème adjointe - JOUADÉ Yannick, 5ème adjoint - BELHACHE Alexandra, 6ème adjointe - VALLET Serge, 7ème adjoint - BEJAOUI Sandra - CHARLES Christian - GOBÉ Carine - GRESSANT Taly -HOULLIER Karim - LADAME Julian - LECERF Lionel - LEDENTU Sébastien - LOUVET Nathalie - MELOT Michel - MÉNARD Jacqueline - MENEREUL Jean-Louis - MONTEGGIA Martine - PETIT Lydia -POULAIN Christine - TERESA Isabelle - THIERRY Anne-Charlotte -VIMONT Jacques.

Excusés: ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à MELOT Michel) - BULLIER Daniel - CHAILLOU Hubert (pouvoir à MÉNARD Jacqueline) -CHOQUET Brigitte - FRÉNÉHARD Guy (pouvoir à LADAME Julian) -RÉMOND Jean-Christophe (pouvoir à MICHEL Clothilde).

Absents: DE GOUSSENCOURT Marc.

2024-069

Protocole d'accord relatif à l'organisation du service minimum en cas de grève

Vu les articles L.114-7 à L.114-10 du code général des collectivités territoriales :

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment son article 56, et ses décrets d'application :

Vu le Code du travail, notamment ses articles L.2515-2 à L.2512-4 :

Considérant qu'il convient de mettre en place un protocole d'accord d'organisation d'un service minimum en cas de grève;

Considérant que la communauté de communes souhaite assurer l'équilibre entre l'exercice du droit de grève par ses agents et la continuité des services publics ;

Considérant la date de début des négociations du 13 mars 2024 ;

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 11 juin 2024 :

Considérant l'avis favorable de la commission du 4 juin 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

D'adopter le protocole d'accord d'organisation des services en cas de grève tel qu'annexé à la présente délibération.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord d'organisation des services en cas de grève et tout autre document relatif à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.



#### **EXTRAIT** VILLE D'ARGENTAN du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 17 juin 2024 Département de l'Orne Présents: LEVEILLÉ Frédéric, Maire - JIDOUARD Philippe, 1er adjoint -Date de convocation BENOIST Danièle, 2ème adjointe - LASNE Hervé, 3ème adjoint - MICHEL 11 juin 2024 Clothilde, 4<sup>ème</sup> adjointe - JOUADÉ Yannick, 5<sup>ème</sup> adjoint - BELHACHE Alexandra, 6eme adjointe - VALLET Serge, 7eme adjoint - BEJAOUI Conseillers Sandra - CHARLES Christian - GOBÉ Carine - GRESSANT Taly -En exercice: 33 HOULLIER Karim - LADAME Julian - LECERF Lionel - LEDENTU Présents: 26 Sébastien -- LOUVET Nathalie -- MELOT Michel -- MÉNARD Jacqueline Pouvoirs: 4 - MENEREUL Jean-Louis - MONTEGGIA Martine - PETIT Lydia -Votants: 30 POULAIN Christine - TERESA Isabelle - THIERRY Anne-Charlotte -VIMONT Jacques. Vote Pour: 30 Excusés: ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à MELOT Michel) - BULLIER Contre: 0 Daniel - CHAILLOU Hubert (pouvoir à MÉNARD Jacqueline) -Abstention: 0 CHOQUET Brigitte - FRÉNÉHARD Guy (pouvoir à LADAME Julian) -RÉMOND Jean-Christophe (pouvoir à MICHEL Clothilde). Publication le : Absents: DE GOUSSENCOURT Marc. 1 2 JUIL, 2024

2024-070 Plan d'action relatif à l'égalité professionnelle

Vu le code de la fonction publique et notamment ses articles L.132-1 à L,132-4;

Vu le décret n° 2020-528 du 4 mai 2020 définit les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique :

Considérant qu'il convient de renouveler le plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour la période de 2024 à 2026 en commun avec Terres d'Argentan Interco; Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 4 juin 2024;

Considérant l'avis favorable du comité social territorial du 11 juin 2024 :

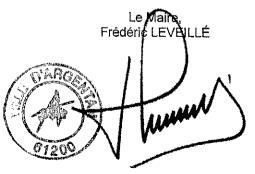
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

#### Article 1

D'adopter le plan d'action relatif à l'égalité professionnelle joint en annexe.

#### Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.



#### VILLE D'ARGENTAN

#### **EXTRAIT**

#### Département de l'Orne

## du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 17 juin 2024

#### Date de convocation

11 juin 2024

Conseillers

En exercice: 33 Présents: 26

> Pouvoirs: 4 Votants: 30

> > Vote

Pour: 30

Contre: 0 Abstention: 0

Publication le :

1 2 JUIL, 2024

Présents: LEVEILLÉ Frédéric, Maire - JIDOUARD Philippe, 1er adjoint -BENOIST Danièle, 2<sup>ème</sup> adjointe - LASNE Hervé, 3<sup>ème</sup> adjoint - MICHEL Clothilde, 46me adjointe - JOUADÉ Yannick, 56me adjoint - BELHACHE Alexandra, 66me adjointe - VALLET Serge, 76me adjoint - BEJAOUI Sandra - CHARLES Christian - GOBÉ Carine - GRESSANT Talv -HOULLIER Karim - LADAME Julian - LECERF Lionel - LEDENTU Sébastien - LOUVET Nathalie - MELOT Michel - MÉNARD Jacqueline - MENEREUL Jean-Louis - MONTEGGIA Martine - PETIT Lydia -POULAIN Christine - TERESA Isabelle - THIERRY Anne-Charlotte -VIMONT Jacques.

Excusés: ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à MELOT Michel) - BULLIER Daniel - CHAILLOU Hubert (pouvoir à MÉNARD Jacqueline) -CHOQUET Brigitte – FRÉNÉHARD Guy (pouvoir à LADAME Julian) – RÉMOND Jean-Christophe (pouvoir à MICHEL Clothilde).

Absents: DE GOUSSENCOURT Marc.

2024-071

Convention d'intervention de l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN) sur la friche « Rue Saint-Martin / Ancienne Clinique »

Vu la convention-cadre « Action Cœur de Ville » co-signée par les 12 partenaires du programme en date du 17 septembre 2018;

Vu l'homologation de la convention-cadre « Action Cœur de Ville » en convention d'Opération de Revitalisation du Territoire par l'arrêté préfectoral n° 1122-19-10-021 du 6 mai 2019 ;

Vu l'avenant n° 1 à la convention cadre « Action Cœur de Ville » du 9 mars 2020 ;

Vu l'avenant n° 2 à la convention cadre « Action Cœur de Ville » validé par le conseil municipal d'Argentan le 4 décembre 2023 et par le conseil communautaire le 21 décembre 2023 ;

Considérant la sobriété foncière et l'enjeu d'une entrée de ville verte attractive ;

Considérant l'importance de la création de logements en centre-ville ;

Considérant l'étude pré-opérationnelle à effectuer pour la déconstruction d'une partie de l'ancienne clinique et le besoin de céder l'aile restante à un investisseur pour réhabiliter les logements ;

Considérant les 4 orientations stratégiques du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) d'Argentan Intercom signé le 7 juillet 2021 (délibération D2021-107FIN) :

- Orientation 1 : Un territoire exemplaire en matière de transition écologique
- Orientation 2 : Un territoire solidaire et accueillant
- Orientation 3: Un territoire dynamique et attractif
- Orientation transversale: Affirmer le positionnement de Terres d'Argentan Interco

Considérant l'avis favorable de la commission n° 3 du 3 juin 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

D'approuver la convention d'intervention de l'Établissement Public Foncier de Normandie sur la friche « Rue Saint Martin / Ancienne clinique » à Argentan.

D'autoriser Monsieur Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan, à signer cette convention ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Accusé de réception en préfecture 061-216100065-20240617-2024-071-DE Date de télétransmission : 26/06/2024 Date de réception préfecture : 26/06/2024

#### Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.



Accusé de réception en préfecture 061-216100065-20240617-2024-072-DE Date de télétransmission : 26/06/2024 Date de réception préfecture : 26/06/2024

VILLE D'ARGENTAN  Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 17 juin 2024
Date de convocation 11 juin 2024  Conseillers En exercice: 33 Présents: 26 Pouvoirs: 4 Votants: 30	Présents: LEVEILLÉ Frédéric, Maire – JIDOUARD Philippe, 1er adjoint – BENOIST Danièle, 2ème adjointe – LASNE Hervé, 3ème adjoint – MICHEL Clothilde, 4ème adjointe – JOUADÉ Yannick, 5ème adjoint – BELHACHE Alexandra, 6ème adjointe – VALLET Serge, 7ème adjoint – BEJAOUI Sandra – CHARLES Christian – GOBÉ Carine – GRESSANT Taly – HOULLIER Karim – LADAME Julian – LECERF Lionel – LEDENTU Sébastien – LOUVET Nathalie – MELOT Michel – MÉNARD Jacqueline – MENEREUL Jean-Louis – MONTEGGIA Martine – PETIT Lydia – POULAIN Christine – TERESA Isabelle – THIERRY Anne-Charlotte – VIMONT Jacques.
Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le :	Excusés: ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à MELOT Michel) – BULLIER Daniel – CHAILLOU Hubert (pouvoir à MÉNARD Jacqueline) – CHOQUET Brigitte – FRÉNÉHARD Guy (pouvoir à LADAME Julian) – RÉMOND Jean-Christophe (pouvoir à MICHEL Clothilde).
1 2 JUIL. 2024	Absents : DE GOUSSENCOURT Marc.

2024-072

Signature de la convention d'objectifs 2024 entre la ville d'Argentan et la Fédération Commerciale Artisanale et Industrielle d'Argentan

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la convention Action Cœur de Ville co-signée par les 12 partenaires du programme en date du 17 septembre 2018 ;

Vu l'avenant à la convention Action Cœur de Ville de validation du projet Action Cœur de Ville co-signée par les 12 partenaires du programme en date du 9 mars 2020 ;

Vu la délibération du conseil municipal de décembre 2020 validant le principe de la convention d'objectif 2021 ;

Considérant l'axe 2 de l'avenant de la convention Action Cœur de Ville « Favoriser le développement, la promotion et l'animation commercial » ;

Considérant l'enjeu stratégique que constitue la redynamisation du commerce pour l'ensemble de la redynamisation du centre-ville ;

Considérant l'avis favorable de la commission n° 3 du 3 juin 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

#### Article 1

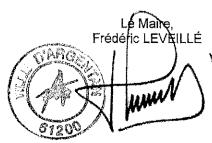
D'approuver la convention d'objectifs 2024 entre la ville d'Argentan et la Fédération Commerciale Artisanale et Industrielle d'Argentan.

#### Article 2

D'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur Serge VALLET, 7ème adjoint délégué, à signer la convention d'objectifs et tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

#### Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.



VILLE D'ARGENTAN  Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 17 juin 2024
Date de convocation 11 juin 2024  Conseillers En exercice: 33 Présents: 26 Pouvoirs: 4 Votants: 30	Présents: LEVEILLÉ Frédéric, Maire – JIDOUARD Philippe, 1er adjoint – BENOIST Danièle, 2ème adjointe – LASNE Hervé, 3ème adjoint – MICHEL Clothilde, 4ème adjointe – JOUADÉ Yannick, 5ème adjoint – BELHACHE Alexandra, 6ème adjointe – VALLET Serge, 7ème adjoint – BEJAOUI Sandra – CHARLES Christian – GOBÉ Carine – GRESSANT Taly – HOULLIER Karim – LADAME Julian – LECERF Lionel – LEDENTU Sébastien – LOUVET Nathalie – MELOT Michel – MÉNARD Jacqueline – MENEREUL Jean-Louis – MONTEGGIA Martine – PETIT Lydia – POULAIN Christine – TERESA Isabelle – THIERRY Anne-Charlotte –
Vote Pour: 30 Contre: 0 Abstention: 0 Publication le: 1 2 JUIL 2024	VIMONT Jacques.  Excusés: ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à MELOT Michel) — BULLIER Daniel — CHAILLOU Hubert (pouvoir à MÉNARD Jacqueline) — CHOQUET Brigitte — FRÉNÉHARD Guy (pouvoir à LADAME Julian) — RÉMOND Jean-Christophe (pouvoir à MICHEL Clothilde).  Absents: DE GOUSSENCOURT Marc.

2024-073

Affectation de la première enveloppe de la programmation 2024 du contrat de Ville

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° D15/089 du 29 juin 2015 approuvant le Contrat de Ville d'Argentan 2015/2020 ;

Vu le Protocole d'engagements renforcés et réciproques (avenant au Contrat de Ville 2015/2022) signé le 30 octobre 2019 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 8 avril 2024 approuvant le Contrat de Ville d'Argentan 2024/2030 ;

Considérant la réunion du comité de pilotage du Contrat de Ville qui s'est tenue le 18 avril 2024 et qui a arrêté la liste des actions retenues au titre de la première enveloppe 2024 ;

Considérant l'avis favorable de la commission n° 2 du 3 juin 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

#### Article 1

De prendre acte du programme d'actions 2024 du Contrat de Ville au titre de la première enveloppe, pour un total de 135 000 € :

Intitulé de l'action	Nom du porteur	Avis et montant accordés Avis favorable 2 000 €	
Intégration et amélioration du cadre de vie des apprenants sur le territoire d'Argentan	Association Les Mots Du Bout Du Monde		
Les Echos du Festival du Film d'Education d'Argentan	CEMEA	Avis favorable 4 500 €	
Animation d'un lieu de convivialité	Association Deci Dela	Avis favorable 3 700 €	
Des projets de quartiers artistiques et culturels avec tous les habitants	Espace Xavier Rousseau	Avis favorable 6 000 €	
Vie quotidienne et numérique	Association Maison des Mots	Avis favorable 2 520 €	

Projet d'été de la Bibliothèque de Rue de la Vallée d'Auge	Association Secours Catholique	Avis favorable 3 000 €
Relais de solídarité de proximité	Association Secours Populaire	Avis favorable 5 000 €
Programme de Réussite Educative (PRE)	CCAS - PRE	Avis favorable 41 000 €
Parentaise 2024	Ville d'Argentan - MDC	Avis favorable 2 000 €
Mes gestes, mes produits, mon apparence	Association APIS	Avis favorable 5 472 €
Formation linguistique et ateliers de préparation à la mobilité	Association Maison des Mots	Avis favorable 4 000 €
Comédie musicale autour des Jeux Olympiques	Association Générations en Mouvement	Avis favorable 3 000 €
Opéra collaboratif dans l'Orne : Orphée aux enfers, édition 3	Association pour la promo- tion de la culture dans l'Orne	Avis favorable 6 000 €
"Dans ta Bulle" ; prix littéraire BD pour les élèves de 4ème du collège	Collège François Truffaut	Avis favorable 3 000 €
Murs Murs ou la Mémoire d'un quartier	Association Passerelles Théâtre	Avis favorable 5 000 €
Les jeunes d'Argentan découvrent et explorent l'espace	Association Planète Sciences	Avis favorable 2 500 €
Partenariat culturel - Cultures en Provinces	Ville d'Argentan - Quai des Arts	Avis favorable 3 000 €
Secrets d'Objets : quand les objets nous racontent leurs histoires	Association Musiconte	Avis favorable 3 500 €
Réseau des acteurs luttant contre les violences conjugales sur le territoire d'Argentan	Association L'ETAPE	Avis favorable 1 000 €
BMX pour tous	Association Argentan BMX	Avis favorable 2 000 €
Développement des pratiques sportives à destination des enfants et du « sport santé» pour les adultes dans les quartiers QPV d'Argentan	ASPTT Argentan	Avis favorable 2 000 €
Unis par le football	Football Club d'Argentan	Avis favorable 3 500 €
Formation au permis B - Argentan	Association Mobylis	Avìs favorable 5 308 €
Accompagnement au changement et sensibilisation à l'éco-mobilité	Association Mobylis	Avis favorable 6 000 €
Animation, suivi et évaluation du Contrat de Ville	Ville d'Argentan - Service Cohésion Sociale	Avis favorable 10 000 €

#### Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.



VILLE D'ARGENTAN  Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 17 juin 2024
Date de convocation 11 juin 2024	Présents: LEVEILLÉ Frédéric, Maire – JIDOUARD Philippe, 1 <sup>er</sup> adjoint – BENOIST Danièle, 2 <sup>ème</sup> adjointe – LASNE Hervé, 3 <sup>ème</sup> adjoint – MICHEL Clothilde, 4 <sup>ème</sup> adjointe – JOUADÉ Yannick, 5 <sup>ème</sup> adjoint – BELHACHE
<u>Conseillers</u> En exercice : 33	Alexandra, 6 <sup>ème</sup> adjointe - VALLET Serge, 7 <sup>ème</sup> adjoint - BEJAOUI Sandra - CHARLES Christian - GOBÉ Carine - GRESSANT Taly -
Présents : 26	HOULLIER Karim - LADAME Julian - LECERF Lionel - LEDENTU
Pouvoirs : 4 Votants : 28	Sébastien – LOUVET Nathalie – MELOT Michel – MÉNARD Jacqueline – MENEREUL Jean-Louis – MONTEGGIA Martine – PETIT Lydia –
Votatilo , 20	POULAIN Christine - TERESA Isabelle - THIERRY Anne-Charlotte -
<u>Vote</u> Pour ː 28	VIMONT Jacques.
Contre : 0	Excusés : ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à MELOT Michel) - BULLIER
Abstention: 0	Daniel - CHAILLOU Hubert (pouvoir à MÉNARD Jacqueline) -
Publication le :	CHOQUET Brigitte – FRÉNÉHARD Guy (pouvoir à LADAME Julian) – RÉMOND Jean-Christophe (pouvoir à MICHEL Clothilde).
1 2 JUIL. 2024	Absents : DE GOUSSENCOURT Marc.

2024-074	Vote des subventions – 11 – Police, Sécurité, Justice
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	<del></del>

Vu l'article L.2311-7 du code général des collectivités territoriales, qui dispose que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget ; Considérant l'avis favorable de la commission n° 2 en date du 3 juin 2024 ;

N'ont pas pris part au vote : LASNE Hervé, MONTEGGIA Martine.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

# D'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2024 :

NOM DE L'ASSOCIATION	Montant Subvention 2024
Association pour l'Aide aux victimes, la Citoyenneté, la Justice et la Médiation (ACJM)	7 000 €
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de l'Orne (CIDFF)	2 500 €
INDECOSA CGT 61	500 €
La Cimade Orne	1 200 €
TOTAL	11 200 €

D'approuver le fait que les bénéficiaires des subventions s'engagent à valoriser le soutien financier de la ville en faisant figurer sur tous leurs supports de communication publics (affiches, brochures, communiqués de presse, site internet...) le logo de la ville et/ou la mention « avec le soutien de la ville

Accusé de réception en préfecture 061-216100065-20240617-2024-074-DE Date de télétransmission : 26/06/2024 Date de réception préfecture : 26/06/2024

d'Argentan ». A défaut, elles pourront être dans l'obligation de reverser la totalité ou une partie de la subvention allouée.

#### Article 3

De dire que ce montant sera imputé à la fonction 11 « Police, Sécurité, Justice », nature 65748 « Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

#### Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme. Le Maire Frédéric LEVE LLÉ

VILLE D'ARGENTAN  ———  Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 17 juin 2024
Date de convocation 11 juin 2024  Conseillers En exercice: 33 Présents: 26 Pouvoirs: 4 Votants: 26  Vote Pour: 26	Présents: LEVEILLÉ Frédéric, Maire – JIDOUARD Philippe, 1er adjoint – BENOIST Danièle, 2ème adjointe – LASNE Hervé, 3ème adjoint – MICHEL Clothilde, 4ème adjointe – JOUADÉ Yannick, 5ème adjoint – BELHACHE Alexandra, 6ème adjointe – VALLET Serge, 7ème adjoint – BEJAOUI Sandra – CHARLES Christian – GOBÉ Carine – GRESSANT Taly – HOULLIER Karim – LADAME Julian – LECERF Lionel – LEDENTU Sébastien – LOUVET Nathalie – MELOT Michel – MÉNARD Jacqueline – MENEREUL Jean-Louis – MONTEGGIA Martine – PETIT Lydia – POULAIN Christine – TERESA Isabelle – THIERRY Anne-Charlotte – VIMONT Jacques.
Contre : 0 Abstention : 0 Publication le :	Excusés: ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à MELOT Michel) – BULLIER Daniel – CHAILLOU Hubert (pouvoir à MÉNARD Jacqueline) – CHOQUET Brigitte – FRÉNÉHARD Guy (pouvoir à LADAME Julian) – RÉMOND Jean-Christophe (pouvoir à MICHEL Clothilde).
1 2 JUIL. 2024	Absents : DE GOUSSENCOURT Marc.

Vote des subventions – 251 – Insertion sociale et professionnelle des personnes en recherche d'emploi

Vu l'article L.2311-7 du code général des collectivités territoriales, qui dispose que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 2 en date du 3 juin 2024 ;

N'ont pas pris part au vote : BENOIST Danièle, ALLIGNÉ Christophe, LECERF Lionel, MELOT Michel.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

<u>Article 1</u>
D'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2024 :

NOM DE L'ASSOCIATION	Montant Subvention 2024	Montant Subvention exceptionnelle 2024	Montant Subvention PDV 2024*	Total pour l'Association
APIS	0 €	0€	1 500 €	1 500 €
Argentan Solidarité Insertion (ASI)	10 000 €	0€	0€	10 000 €
FACE Normandie	0€	0€	1 000 €	1 000 €
Jardins dans la Ville	20 000 €	0€	0€	20 000 €
La Maison des Mots	8 100 €	0€	4 400 €	12 500 €
Les Mots du Bout du Monde	0€	0€	500 €	500 €
Mobylis	750€	0€	0€	750 €
Régie des Quartiers	0€	5 000 €	0€	5 000 €
L'Etape	0€	0€	2 500 €	2 500 €
TOTAL	38 850 €	5 000 €	9 900 €	53 750 €

\*PDV : Politique de la Ville

Accusé de réception en préfecture 061-216100065-20240617-2024-075-DE Date de télétransmission : 26/06/2024 Date de réception préfecture : 26/06/2024

#### Article 2

D'approuver le fait que les bénéficiaires des subventions s'engagent à valoriser le soutien financier de la ville en faisant figurer sur tous leurs supports de communication publics (affiches, brochures, communiqués de presse, site internet...) le logo de la ville et/ou la mention « avec le soutien de la ville d'Argentan ». A défaut, elles pourront être dans l'obligation de reverser la totalité ou une partie de la subvention allouée.

#### Article 3

De dire que ce montant sera imputé à la fonction 251 « Insertion sociale et professionnelle des personnes en recherche d'emploi », nature 65748 « Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

#### Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.



VILLE D'ARGENTAN  ———  Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 17 juin 2024
Date de convocation 11 juin 2024  Conseillers En exercice: 33 Présents: 26 Pouvoirs: 4 Votants: 22	Présents: LEVEILLÉ Frédéric, Maire – JIDOUARD Philippe, 1er adjoint – BENOIST Danièle, 2ème adjointe – LASNE Hervé, 3ème adjoint – MICHEL Clothilde, 4ème adjointe – JOUADÉ Yannick, 5ème adjoint – BELHACHE Alexandra, 6ème adjointe – VALLET Serge, 7ème adjoint – BEJAOUI Sandra – CHARLES Christian – GOBÉ Carîne – GRESSANT Taly – HOULLIER Karim – LADAME Julian – LECERF Lionel – LEDENTU Sébastien – LOUVET Nathalie – MELOT Michel – MÉNARD Jacqueline – MENEREUL Jean-Louis – MONTEGGIA Martine – PETIT Lydia – POULAIN Christine – TERESA Isabelle – THIERRY Anne-Charlotte – VIMONT Jacques.
Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le :	Excusés: ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à MELOT Michel) — BULLIER Daniel — CHAILLOU Hubert (pouvoir à MÉNARD Jacqueline) — CHOQUET Brigitte — FRÉNÉHARD Guy (pouvoir à LADAME Julian) — RÉMOND Jean-Christophe (pouvoir à MICHEL Clothilde).
-1 2 JUIL. 2024	Absents : DE GOUSSENCOURT Marc.

2024-076	Vote des subventions – 34 – Vie sociale et Citoyenneté

N'ont pas pris part au vote : BEJAOUI Sandra, FRÉNÉHARD Guy, GOBÉ Carine, LADAME Julian, MENEREUL Jean-Louis, MONTEGGIA Martine, RÉMOND Jean-Christophe, VALLET Serge.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1
D'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2024 :

NOM DE L'ASSOCIATION	Montant Subvention 2024	Montant mise à disposition personnel 2024	Montant Subvention PDV 2024*	Montant déjà versé	Total pour association
Action Catholique des Enfants	300 €	0€	0€	0€	300 €
Argentan Scrabble	450 €	0€	0€	0€	450 €
ASPTT – Section Photo	450 €	0€	0€	0€	450 €
Association Philatélique Argentanaise	200€	0€	0€	0€	200 €
Bajargentan	300.€	.0€	0€	0€	300 €
CEMEA Normandie	0€	0€	500 €	0€	500 €
Cercle Jumelage Europe Argentan	20 000 €	2 361,53 €	0€	0€	22 361,53 €
Deci-Delà	4 500 €	0€	0€	0€	4 500 €

Des Fuseaux à l'Aiguille,		0€		¥	
Dentelles aux Fils de l'Orne	600 €		0€	0€	600€
Ensemble	200€	0€	0€	0€	200 €
Espace Xavier Rousseau	120 000 €	0€	0€	30 000 €	90 000 €
Femmes d'Argentan, Femmes du Monde	350 €	0€	0€	0€	350 €
Le Conseil Citoyen d'Argentan	1 500 €	0€	0€	0€	1 500 €
Le Jardin du Quartier des Provinces	1 100 €	0€	0€	0€	1 100 €
Planète Sciences	0€	0€	1 000 €	0€	1 000 €
Scouts et Guides de France	100 €	0€	0€	0€	100 €
Université Inter-Ages Normandie	2 000 €	0€	0€	0€	2 000 €
UNRPA	3 130 €	0€	0€	0€	3 130 €
Vivre à Beaulleu	980 €	0€	0€	0€	980 €
TOTAL	156 160 €	2 361,53 €	1 500 €	30 000 €	130 021,53 €

\*PDV : Politique de la Ville

#### Article 2

D'approuver la convention indiquant l'objet et les conditions d'utilisation de la subvention avec l'Espace Xavier-Rousseau ainsi qu'avec le Cercle Jumelage Europe.

#### Article 3

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'Espace Xavier-Rousseau ainsi qu'avec le Cercle Jumelage Europe.

#### Article 4

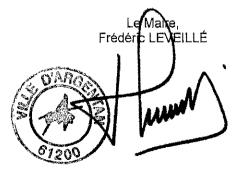
D'approuver le fait que les bénéficiaires des subventions s'engagent à valoriser le soutien financier de la ville en faisant figurer sur tous leurs supports de communication publics (affiches, brochures, communiqués de presse, site internet...) le logo de la ville et/ou la mention « avec le soutien de la ville d'Argentan ». A défaut, elles pourront être dans l'obligation de reverser la totalité ou une partie de la subvention allouée.

#### Article 5

De dire que ce montant sera imputé à la fonction 34 « Vie Sociale et Citoyenneté », nature 65748 « Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

#### Article 6

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr,



VILLE D'ARGENTAN  Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 17 juin 2024
Date de convocation 11 juin 2024  Conseillers En exercice: 33 Présents: 26 Pouvoirs: 4 Votants: 30  Vote Pour: 30	Présents: LEVEILLÉ Frédéric, Maire – JIDOUARD Philippe, 1er adjoint – BENOIST Danièle, 2ème adjointe – LASNE Hervé, 3ème adjoint – MICHEL Clothilde, 4ème adjointe – JOUADÉ Yannick, 5ème adjoint – BELHACHE Alexandra, 6ème adjointe – VALLET Serge, 7ème adjoint – BEJAOUI Sandra – CHARLES Christian – GOBÉ Carine – GRESSANT Taly – HOULLIER Karim – LADAME Julian – LECERF Lionel – LEDENTU Sébastien – LOUVET Nathalie – MELOT Michel – MÉNARD Jacqueline – MENEREUL Jean-Louis – MONTEGGIA Martine – PETIT Lydia – POULAIN Christine – TERESA Isabelle – THIERRY Anne-Charlotte – VIMONT Jacques.
Contre : 0 Abstention : 0 Publication le :	Excusés: ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à MELOT Michel) — BULLIER Daniel — CHAILLOU Hubert (pouvoir à MÉNARD Jacqueline) — CHOQUET Brigitte — FRÉNÉHARD Guy (pouvoir à LADAME Julian) — RÉMOND Jean-Christophe (pouvoir à MICHEL Clothilde).
1 2-JUIL; <b>2024</b>	Absents : DE GOUSSENCOURT Marc.

2024-077 Vote des subventions – 311 – Activités artistiques, actions et manifestations culturelles

Vu l'article L.2311-7 du code général des collectivités territoriales, qui dispose que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget ; Considérant l'avis favorable de la commission n° 2 en date du 3 juin 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

# <u>Article 1</u> D'attribuer les subventions sulvantes pour l'année 2024 :

NOM DE L'ASSOCIATION	Montant Subvention 2024	Montant Subvention exceptionnelle 2024	Montant Subvention PDV 2024*	Total pour l'Association
Artitude	500 €	0€	0.€	500 €
Association pour la Promotion de la Culture dans l'Orne (ACPO)	0€	0€	2 000 €	2 000 €
Bayard Argentan Théâtre « Les Saltimbanques »	1 000 €	0€	0€	1 000 €
Cantiris	250 €	250 €	0€	500 €
Compagnie Théâtre Ozenne	1 400 €	0€	0€	1 400 €
Générations en Mouvement	2 600 €	0€	1.500 €	4 100 €
Le Social Folk Club d'Argentan	500 €	0€	0€	500 €
Les Ateliers de l'Histoire	800€	0€	0€	800 €
Musiconte	0€	0€	1 500 €	1 500 €
Natalan'	400 €	0€	0€	400 €

Accusé de réception en préfecture 061-216100065-20240617-2024-077-DE Date de télétransmission : 26/06/2024 Date de réception préfecture : 26/06/2024

Passerelles Théâtre	1 200 €	0€	1 500 €	2 700 €
Septembre Musical de l'Orne	7 000 €	0€	0€	7 000 €
TOTAL	15 620 €	250 €	6 500 €	22 400 €

#### Article 2

D'approuver le fait que les bénéficiaires des subventions s'engagent à valoriser le soutien financier de la ville en faisant figurer sur tous leurs supports de communication publics (affiches, brochures, communiqués de presse, site internet...) le logo de la ville et/ou la mention « avec le soutien de la ville d'Argentan ». A défaut, elles pourront être dans l'obligation de reverser la totalité ou une partie de la subvention allouée.

#### Article 3

De dire que ce montant sera imputé à la fonction 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », nature 65748 « Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

#### Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.



VILLE D'ARGENTAN  Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 17 juin 2024
Date de convocation 11 juin 2024  Conseillers En exercice: 33 Présents: 26 Pouvoirs: 4 Votants: 27  Vote Pour: 27	Présents: LEVEILLÉ Frédéric, Maire – JIDOUARD Philippe, 1er adjoint – BENOIST Danièle, 2ème adjointe – LASNE Hervé, 3ème adjoint – MICHEL Clothilde, 4ème adjointe – JOUADÉ Yannick, 5ème adjoint – BELHACHE Alexandra, 6ème adjointe – VALLET Serge, 7ème adjoint – BEJAOUI Sandra – CHARLES Christian – GOBÉ Carine – GRESSANT Taly – HOULLIER Karim – LADAME Julian – LECERF Lionel – LEDENTU Sébastien – LOUVET Nathalie – MELOT Michel – MÉNARD Jacqueline – MENEREUL Jean-Louis – MONTEGGIA Martine – PETIT Lydia – POULAIN Christine – TERESA Isabelle – THIERRY Anne-Charlotte – VIMONT Jacques.
Contre : 0 Abstention : 0 Publication le :	Excusés: ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à MELOT Michel) - BULLIER Daniel - CHAILLOU Hubert (pouvoir à MÉNARD Jacqueline) - CHOQUET Brigitte - FRÉNÉHARD Guy (pouvoir à LADAME Julian) - RÉMOND Jean-Christophe (pouvoir à MICHEL Clothilde).
··1·2·JUIL;·2024····	Absents : DE GOUSSENCOURT Marc.

	2024-078	Vote des subventions – 32 – Sports
į		

N'ont pas pris part au vote : CHAILLOU Hubert, FRENEHARD Guy, HOULLIER Karim.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

<u>Article 1</u>
D'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2024 :

NOM DE L'ASSOCIATION	Montant Subvention 2024	Montant Subvention exceptionnelle 2024	Montant mise à dispo. personnel 2024	Aide à l'emploi condi- tionnée	Montant déjà versé	Total pour association
Argentan BMX	5 480 €	300 €	0€	0€	0€	5 780 €
Argentan Triathlon	750 €	0€	0€	0€	0€	75D €
ASPTT	13 630 €	0€	0€	0€	0€	13 630 €
Bayard Argentan	620€	0€	0€	0€	0€	620€
Bayard Argentan Athlétisme	11 050 €	0€	0€	0€	10 000 €	1 050 €
Bayard Argentan Badminton	19 850 €	0€	0€	0€	0€	19 850 €
Bayard Argentan Basketball	6 670 €	0€	0€	0€	0€	6 670€
Bayard Argentan Gymnastique	9 960 €	0€	0€	0€	0€	9 960 €
Bayard Argentan Handisports	8 000 €	0€	0€	0€	0€	8 000 €

Bayard Argentan						1
Musculation	230 €	0€	0€	0.€	0€	230 €
Bayard Argentan Roller	800€	0€	0€	D€	0€	800 €
Bayard Argentan Tennis de Table	54 240 €	0€	0€	0€	22 000 €	32 240 €
Bayard Argentan Tir à l'Arc	500 €	0€	0€	0€	۵€	500 €
Boxing Club Argentan	1 940€	0€	0.€	0€	O€	1 940 €
Club Canin Sportif et Educatif Argentanais	0€	800 €	0€	0€	0€	800€
Club ULM Air Détente	370€	0€	0€	0€	0€	370 €
Cyclo Randonneurs Argentanais	1 360 €	0€	0€	0€	0€	1 360 €
Entente Argentan Handball	3 110€	0€	0€	3 500 €	0€	6 610 €
Equitation 82	930 €	0€	9.0	0€	0€	930 €
Football Club Argentan	44 260 €	0€	0€	0€	20 000 €	24 260 €
Judo Club Argentanais	6 390 €	2 252€	0€	3 500 €	0€	12 142 €
La Gaule Argentanaise	210€	0€	0€	0€	0€	210 €
Les Ailes Argentanaises	1 110€	0€	0€	.0€	0€	1 110 €
Olympique Argentan	32 410 €	0€	0€	0€	13 000 €	19 410 €
Patronage Laïque Argentan	60 000 €	0€	5 568,75 €	0€	0€	65 568,75 €
Rugby Club Argentan	5 060 €	0€	0€	3 500 €	0€	8 560 €
Section Argentanaise Subaquatique	1 740€	0€	0.€	0 €	0€	1 740 €
Shotokan	720€	0€	0€	0€	0€	720 €
Société de Tir d'Argentan	3 510 €	0€	0€	0€	0€	3 510 €
Tennis Club Argentan	4 330 €	0€	0€	0€	0€	4 330 €
Union Cycliste du Pays d'Argentan	1 870 €	0€	0€	0€	0€	1 870 €
TOTAL	301 100 €	3 352 €	5 568,75 €	10 500 €	65 000 €	265 410,75 €

#### Article 2

D'approuver les conventions indiquant l'objet et les conditions d'utilisation de la subvention avec la Bayard Argentan Tennis de Table, le Football Club Argentan, l'Olympique Argentan et le Patronage Laïque Argentan.

#### Article 3

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions avec chacune des associations sus mentionnées.

#### <u>Article 4</u>

D'approuver le fait que les bénéficiaires des subventions s'engagent à valoriser le soutien financier de la ville en faisant figurer sur tous leurs supports de communication publics (affiches, brochures, communiqués de presse, site internet...) le logo de la ville et/ou la mention « avec le soutien de la ville

Accusé de réception en préfecture 061-216100065-20240617-2024-078-DE Date de télétransmission : 26/06/2024 Date de réception préfecture : 26/06/2024

d'Argentan ». A défaut, elles pourront être dans l'obligation de reverser la totalité ou une partie de la subvention allouée.

#### Article 5

De dire que ce montant sera imputé à la fonction 32 « Sports », nature 65748 « Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

#### Article 6

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme. Le Maire, Frédéric LEVEILLÉ

VILLE D'ARGENTAN  Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 17 juin 2024
Date de convocation 11 juin 2024  Conseillers En exercice: 33 Présents: 26 Pouvoirs: 4 Votants: 30  Vote Pour: 30	Présents: LEVEILLÉ Frédéric, Maire – JIDOUARD Philippe, 1er adjoint – BENOIST Danièle, 2ème adjointe – LASNE Hervé, 3ème adjoint – MICHEL Clothilde, 4ème adjointe – JOUADÉ Yannick, 5ème adjoint – BELHACHE Alexandra, 6ème adjointe – VALLET Serge, 7ème adjoint – BEJAOUI Sandra – CHARLES Christian – GOBÉ Carine – GRESSANT Taly – HOULLIER Karim – LADAME Julian – LECERF Lionel – LEDENTU Sébastien – LOUVET Nathalie – MELOT Michel – MÉNARD Jacqueline – MENEREUL Jean-Louis – MONTEGGIA Martine – PETIT Lydia – POULAIN Christine – TERESA Isabelle – THIERRY Anne-Charlotte – VIMONT Jacques.
Contre : 0 Abstention : 0 Publication le :	Excusés: ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à MELOT Michel) — BULLIER Daniel — CHAILLOU Hubert (pouvoir à MÉNARD Jacqueline) — CHOQUET Brigitte — FRÉNÉHARD Guy (pouvoir à LADAME Julian) — RÉMOND Jean-Christophe (pouvoir à MICHEL Clothilde).
1 2 JUIL. 2024	Absents : DE GOUSSENCOURT Marc.

2024-079	Vote des subventions – 424 – Personnes en difficulté

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1
D'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2024 :

NOM DE L'ASSOCIATION	Montant Subvention 2024	Montant Subvention exceptionnelle 2024	Montant Subvention PDV 2024*	Total pour l'Association
Association Départementale des Restos du Cœur de l'Orne	2 000 €	1 000 €	0€	3 000 €
Croix-Rouge Française	3 000 €	1 000 €	0€	4 000 €
Fédération de l'Orne du Secours Populaire Français	3 000 €	1 000 €	1 500 €	5 500 €
Secours Catholique – Caritas	2 000 €	1 000 €	500€	3 500 €
TOTAL	10 000 €	4 000 €	2 000 €	16 000 €

## Article 2

D'approuver le fait que les bénéficiaires des subventions s'engagent à valoriser le soutien financier de la ville en faisant figurer sur tous leurs supports de communication publics (affiches, brochures, communiqués de presse, site internet...) le logo de la ville et/ou la mention « avec le soutien de la ville d'Argentan ». A défaut, elles pourront être dans l'obligation de reverser la totalité ou une partie de la subvention allouée.

Accusé de réception en préfecture 061-216100065-20240617-2024-079-DE Date de télétransmission : 26/06/2024 Date de réception préfecture : 26/06/2024

#### Article 3

De dire que ce montant sera imputé à la fonction 424 « Personnes en difficulté », nature 65748 « Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

#### Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme. Le Malire, Frédéric LEVEIL

VILLE D'ARGENTAN  Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibératīons du Conseil municipal Séance du 17 juin 2024
Date de convocation 11 juin 2024  Conseillers En exercice: 33 Présents: 26 Pouvoirs: 4 Votants: 29  Vote Pour: 29	Présents: LEVEILLÉ Frédéric, Maire – JIDOUARD Philippe, 1er adjoint – BENOIST Danièle, 2ème adjointe – LASNE Hervé, 3ème adjoint – MICHEL Clothilde, 4ème adjointe – JOUADÉ Yannick, 5ème adjoint – BELHACHE Alexandra, 6ème adjointe – VALLET Serge, 7ème adjoint – BEJAOUI Sandra – CHARLES Christian – GOBÉ Carine – GRESSANT Taly – HOULLIER Karim – LADAME Julian – LECERF Lionel – LEDENTU Sébastien – LOUVET Nathalie – MELOT Michel – MÉNARD Jacqueline – MENEREUL Jean-Louis – MONTEGGIA Martine – PETIT Lydia – POULAIN Christine – TERESA Isabelle – THIERRY Anne-Charlotte – VIMONT Jacques.
Contre: 0 Abstention: 0 Publication le:	Excusés: ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à MELOT Michel) – BULLIER Daniel – CHAILLOU Hubert (pouvoir à MÉNARD Jacqueline) – CHOQUET Brigitte – FRÉNÉHARD Guy (pouvoir à LADAME Julian) – RÉMOND Jean-Christophe (pouvoir à MICHEL Clothilde).
1 2 JUIL. 2024	Absents : DE GOUSSENCOURT Marc.

2024-080	Vote des subventions – 428 – Autres interventions sociales

Ne prend pas part au vote : BENOIST Danièle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

# Article 1 D'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2024 :

NOM DE L'ASSOCIATION	Montant Subvention 2024
Aide à Domicile de l'Orne (A'DOM 61)	300 €
APF – France Handicap	1 200 €
CLIC de l'Orne	2 900 €
Fondation Normandie Générations	1 700 €
Soins Santé	800€
UNAFAM	300 €
TOTAL	7 200 €

#### Article 2

D'approuver le fait que les bénéficiaires des subventions s'engagent à valoriser le soutien financier de la ville en faisant figurer sur tous leurs supports de communication publics (affiches, brochures, communiqués de presse, site internet...) le logo de la ville et/ou la mention « avec le soutien de la ville

Accusé de réception en préfecture 061-216100065-20240617-2024-080-DE Date de télétransmission : 26/06/2024 Date de réception préfecture : 26/06/2024

d'Argentan ». A défaut, elles pourront être dans l'obligation de reverser la totalité ou une partie de la subvention allouée.

#### Article 3

De dire que ce montant sera imputé à la fonction 428 « Autres interventions sociales », nature 65748 « Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

#### Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme. Le Maire, Frédéric LEV LILLÉ

VILLE D'ARGENTAN ———— Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 17 juin 2024
Date de convocation 11 juin 2024  Conseillers En exercice: 33 Présents: 26 Pouvoirs: 4 Votants: 30  Vote Pour: 30	Présents: LEVEILLÉ Frédéric, Maire - JIDOUARD Philippe, 1er adjoint - BENOIST Danièle, 2ème adjointe - LASNE Hervé, 3ème adjoint - MICHEL Clothilde, 4ème adjointe - JOUADÉ Yannick, 5ème adjoint - BELHACHE Alexandra, 6ème adjointe - VALLET Serge, 7ème adjoint - BEJAOUI Sandra - CHARLES Christian - GOBÉ Carine - GRESSANT Taly - HOULLIER Karim - LADAME Julian - LECERF Lionel - LEDENTU Sébastien - LOUVET Nathalie - MELOT Michel - MÉNARD Jacqueline - MENEREUL Jean-Louis - MONTEGGIA Martine - PETIT Lydia - POULAIN Christine - TERESA Isabelle - THIERRY Anne-Charlotte - VIMONT Jacques.
Contre : 0 Abstention : 0 Publication le :	Excusés: ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à MELOT Michel) - BULLIER Daniel - CHAILLOU Hubert (pouvoir à MÉNARD Jacqueline) - CHOQUET Brigitte - FRÉNÉHARD Guy (pouvoir à LADAME Julian) - RÉMOND Jean-Christophe (pouvoir à MICHEL Clothilde).
1 2 JUIL, 2024	Absents: DE GOUSSENCOURT Marc.

2024-081	Vote des subventions – 412 – Prévention et éducation pour la santé

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

# Article 1 D'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2024 :

NOM DE L'ASSOCIATION	Montant Subvention 2024
Addictions Alcool Vie Libre	500 €
Association des Donneurs de Sang Bénévoles d'Argentan	700 €
Envol 61	380 €
France Alzheimer Orne	400 €
Groupement des Parkinsoniens de l'Orne	400 €
Korala	500 €
Ligue Contre le Cancer de l'Orne	400 €
Surdî 61	150 €
TOTAL	3 430 €

#### Article 2

D'approuver le fait que les bénéficiaires des subventions s'engagent à valoriser le soutien financier de la ville en faisant figurer sur tous leurs supports de communication publics (affiches, brochures,

Accusé de réception en préfecture 061-216100065-20240617-2024-081-DE Date de lélétransmission : 26/06/2024 Date de réception préfecture : 26/06/2024

communiqués de presse, site internet...) le logo de la ville et/ou la mention « avec le soutien de la ville d'Argentan ». A défaut, elles pourront être dans l'obligation de reverser la totalité ou une partie de la subvention allouée.

#### Article 3

De dire que ce montant sera imputé à la fonction 412 « Prévention et éducation pour la santé », nature 65748 « Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

#### Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme. Le Maire, Frédéric LEVEILLE

Accusé de réception en préfecture 061-216100065-20240617-2024-082-DE Date de télétransmission : 26/06/2024 Date de réception préfecture : 26/06/2024

VILLE D'ARGENTAN ——— Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 17 juin 2024
Date de convocation 11 juin 2024  Conseillers En exercice: 33 Présents: 26 Pouvoirs: 4 Votants: 30	Présents: LEVEILLÉ Frédéric, Maire – JIDOUARD Philippe, 1er adjoint – BENOIST Danièle, 2ème adjointe – LASNE Hervé, 3ème adjoint – MICHEL Clothilde, 4ème adjointe – JOUADÉ Yannick, 5ème adjoint – BELHACHE Alexandra, 6ème adjointe – VALLET Serge, 7ème adjoint – BEJAOUI Sandra – CHARLES Christian – GOBÉ Carine – GRESSANT Taly – HOULLIER Karim – LADAME Julian – LECERF Lionel – LEDENTU Sébastien – LOUVET Nathalie – MELOT Michel – MÉNARD Jacqueline – MENEREUL Jean-Louis – MONTEGGIA Martine – PETIT Lydia – POULAIN Christine – TERESA Isabelle – THIERRY Anne-Charlotte – VIMONT Jacques.
Pour: 30 Contre: 0 Abstention: 0 Publication le:	Excusés: ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à MELOT Michel) — BULLIER Daniel — CHAILLOU Hubert (pouvoir à MÉNARD Jacqueline) — CHOQUET Brigitte — FRÉNÉHARD Guy (pouvoir à LADAME Julian) — RÉMOND Jean-Christophe (pouvoir à MICHEL Clothilde).
1 2 JUIL. 2024	Absents: DE GOUSSENCOURT Marc.

Vote des subventions – 18 – Autres interventions de protections des personnes et des biens

Vu l'article L.2311-7 du code général des collectivités territoriales, qui dispose que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget ; Considérant l'avis favorable de la commission n° 2 en date du 3 juin 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

# Article 1 D'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2024 :

NOM DE L'ASSOCIATION	Montant Subvention 2024	Montant Subvention exceptionnelle 2024	Total pour l'Association
Association des Jeunes Sapeurs- Pompiers d'Argentan	0€	250 €	250 €
Association Prévention Routière – Comité de l'Orne	200 €	0€	200 €
TOTAL	200 €	250 €	450 €

#### Article 2

D'approuver le fait que les bénéficiaires des subventions s'engagent à valoriser le soutien financier de la ville en faisant figurer sur tous leurs supports de communication publics (affiches, brochures, communiqués de presse, site internet...) le logo de la ville et/ou la mention « avec le soutien de la ville d'Argentan ». A défaut, elles pourront être dans l'obligation de reverser la totalité ou une partie de la subvention allouée.

Accusé de réception en préfecture 061-216100065-20240617-2024-082-DE Date de télétransmission : 26/06/2024 Date de réception préfecture : 26/06/2024

#### Article 3

De dire que ce montant sera imputé à la fonction 18 « Autres interventions de protections des personnes et des biens », nature 65748 « Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

#### Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme. Le Maire Frédéric LEVEILLÉ

VILLE D'ARGENTAN  ———  Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 17 juin 2024
Date de convocation 11 juin 2024	Présents: LEVEILLÉ Frédéric, Maire – JIDOUARD Philippe, 1 <sup>er</sup> adjoint – BENOIST Danièle, 2 <sup>ème</sup> adjointe – LASNE Hervé, 3 <sup>ème</sup> adjoint – MICHEL Clothilde, 4 <sup>ème</sup> adjointe – JOUADÉ Yannick, 5 <sup>ème</sup> adjoint – BELHACHE
<u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 26 Pouvoirs : 4	Alexandra, 6ème adjointe — VALLET Serge, 7ème adjoint — BEJAOUI Sandra — CHARLES Christian — GOBÉ Carine — GRESSANT Taly — HOULLIER Karim — LADAME Julian — LECERF Lionel — LEDENTU Sébastien — LOUVET Nathalie — MELOT Michel — MÉNARD Jacqueline
Votants : 30 <u>Vote</u>	- MENEREUL Jean-Louis - MONTEGGIA Martine - PETIT Lydia - POULAIN Christine - TERESA Isabelle - THIERRY Anne-Charlotte - VIMONT Jacques.
Pour: 30 Contre: 0 Abstention: 0	Excusés: ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à MELOT Michel) — BULLIER Daniel — CHAILLOU Hubert (pouvoir à MÉNARD Jacqueline) — CHOQUET Brigitte — FRÉNÉHARD Guy (pouvoir à LADAME Julian) — RÉMOND Jean-Christophe (pouvoir à MICHEL Clothilde).
Publication le :	Absents: DE GOUSSENCOURT Marc.

2024-083	Vote des subventions – 632 – Industrie, Commerce et Artisanat

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

#### Article 1

D'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2024 :

NOM DE L'ASSOCIATION	Montant Subvention 2024	Total pour Association
Fédération Commerciale, Artisanale et industrielle (FCAI)	12 500 €	12 500 €
TOTAL	12 500 €	12 500 €

#### Article 2

D'approuver le fait que les bénéficiaires des subventions s'engagent à valoriser le soutien financier de la ville en faisant figurer sur tous leurs supports de communication publics (affiches, brochures, communiqués de presse, site internet...) le logo de la ville et/ou la mention « avec le soutien de la ville d'Argentan ». A défaut, elles pourront être dans l'obligation de reverser la totalité ou une partie de la subvention allouée.

#### Article 3

De dire que ce montant sera imputé à la fonction 632 « Industrie, Commerce et Artisanat », nature 65748 « Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

Accusé de réception en préfecture 061-216100065-20240617-2024-083-DE Date de télétransmission : 26/06/2024 Date de réception préfecture : 26/06/2024

#### Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.



VILLE D'ARGENTAN	EXTRAIT  du registre des délibérations du Conseil municipal
Département de l'Orne	Séance du 17 juin 2024
<u>Date de convocation</u> 11 juin 2024	Présents: LEVEILLÉ Frédéric, Maire – JIDOUARD Philippe, 1er adjoint – BENOIST Danièle, 2ème adjointe – LASNE Hervé, 3ème adjoint – MICHEL Clothilde, 4ème adjointe – JOUADÉ Yannick, 5ème adjoint – BELHACHE
<u>Conseillers</u> En exercice : 33	Alexandra, 6ème adjointe - VALLET Serge, 7ème adjoint - BEJAOUI Sandra - CHARLES Christian - GOBÉ Carine - GRESSANT Taly -
Présents : 26	HOULLIER Karim - LADAME Julian - LECERF Lionel - LEDENTU
Pouvoirs : 4 Votants : 29	Sébastien – LOUVET Nathalie – MELOT Michel – MÉNARD Jacqueline – MENEREUL Jean-Louis – MONTEGGIA Martine – PETIT Lydia – POULAIN Christine – TERESA Isabelle – THIERRY Anne-Charlotte –
<u>Vote</u>	VIMONT Jacques.
Pour : 29 Contre : 0	Excusés : ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à MELOT Michel) - BULLIER
Abstention: 0	Daniel - CHAILLOU Hubert (pouvoir à MÉNARD Jacqueline) - CHOQUET Brigitte - FRÉNÉHARD Guy (pouvoir à LADAME Julian) -
Publication le :	RÉMOND Jean-Christophe (pouvoir à MICHEL Clothilde).
1 2 JUIL. 2024	Absents: DE GOUSSENCOURT Marc.

2024-084	Vote des subventions – 71 – Environnement – Actions Transversales

Ne prend pas part au vote : MONTEGGIA Martine.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

#### Article 1

D'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2024 :

NOM DE L'ASSOCIATION	Montant Subvention 2024
Bio sur Orne	920 €
La Gaule Argentanaise	400 €
TOTAL	1 320 €

#### Article 2

D'approuver le fait que les bénéficiaires des subventions s'engagent à valoriser le soutien financier de la ville en faisant figurer sur tous leurs supports de communication publics (affiches, brochures, communiqués de presse, site internet...) le logo de la ville et/ou la mention « avec le soutien de la ville d'Argentan ». A défaut, elles pourront être dans l'obligation de reverser la totalité ou une partie de la subvention allouée

#### Article 3

De dire que ce montant sera imputé à la fonction 71 « Environnement – Actions Transversales », nature 65748 « Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

Accusé de réception en préfecture 061-216100065-20240617-2024-084-DE Date de télétransmission : 26/06/2024 Date de réception préfecture : 26/06/2024

#### Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme. Le Maire Frédéric LEVE LLÉ

VILLE D'ARGENTAN	EXTRAIT  du registre des délibérations du Conseil municipal	
Département de l'Orne	Séance du 17 juin 2024	
Date de convocation 11 juin 2024	Présents: LEVEILLÉ Frédéric, Maire – JIDOUARD Philippe, 1er adjoint – BENOIST Danièle, 2ème adjointe – LASNE Hervé, 3ème adjoint – MICHEL Clothilde, 4ème adjointe – JOUADÉ Yannick, 5ème adjoint – BELHACHE	
<u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 26	Alexandra, 6 <sup>6me</sup> adjointe — VALLET Serge, 7 <sup>ème</sup> adjoint — BEJAOUI Sandra — CHARLES Christian — GOBÉ Carine — GRESSANT Taly — HOULLIER Karim — LADAME Julian — LECERF Lionel — LEDENTU	
Pouvoirs : 4 Votants : 29	Sébastien – LOUVET Nathalie – MELOT Michel – MÉNARD Jacqueline – MENEREUL Jean-Louis – MONTEGGIA Martine – PETIT Lydia – POULAIN Christine – TERESA Isabelle – THIERRY Anne-Charlotte –	
<u>Vote</u> Pour : 29	VIMONT Jacques.	
Contre : 0 Abstention : 0	Excusés: ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à MELOT Michel) - BULLIER Daniel - CHAILLOU Hubert (pouvoir à MÉNARD Jacqueline) - CHOQUET Brigitte - FRÉNÉHARD Guy (pouvoir à LADAME Julian) -	
Publication le :	RÉMOND Jean-Christophe (pouvoir à MICHEL Clothilde).	
1 2 JUIL, 2024	Absents : DE GOUSSENCOURT Marc.	

2024-085	Vote des subventions – 024 – Aides aux associations

Ne prend pas part au vote : VIMONT Jacques.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

## <u>Article 1</u> D'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2024 :

NOM DE L'ASSOCIATION	Montant Subvention 2024
Association des Anciens Fondeurs et Victimes de l'Amiante	850 €
Association du Personnel Territorial de Pays d'Argentan	15 000 €
Comité Départemental de l'Orne – Mouvement de la Paix	200 €
Fédération Nationale des Anciens Combattants (FNACA)	190 €
Les Paniers du Cœur	3 200 €
Rescapés de l'Enfer	980 €
Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire	225 €

Accusé de réception en préfecture 061-216100065-20240617-2024-085-DE Date de télétransmission : 26/06/2024 Date de réception préfecture : 26/06/2024

Union Nationale des Combattants	570 €
TOTAL	21 215 €

#### Article 2

D'approuver le fait que les bénéficiaires des subventions s'engagent à valoriser le soutien financier de la ville en faisant figurer sur tous leurs supports de communication publics (affiches, brochures, communiqués de presse, site internet...) le logo de la ville et/ou la mention « avec le soutien de la ville d'Argentan ». A défaut, elles pourront être dans l'obligation de reverser la totalité ou une partie de la subvention allouée.

#### Article 3

De dire que ce montant sera imputé à la fonction 024 « Aides aux associations », nature 65748 « Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

#### Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, Pour extrait certifié conforme. Le Mare, Frédéric LEVEILLÉ

Tunn

Accusé de réception en préfecture 061-216100065-20240617-2024-086-DE Date de télétransmission : 26/06/2024 Date de réception préfecture : 26/06/2024

# VILLE D'ARGENTAN du registre des délibérations du Conseil municipal Département de l'Orne Séance du 17 juin 2024

Date de convocation 11 juin 2024

Conseillers
En exercice: 33
Présents: 26
Pouvoirs: 4
Votants: 30

Vote
Pour: 30
Contre: 0
Abstention: 0

Publication le :

1 2 JUIL, 2024

Présents: LEVEILLÉ Frédéric, Maire — JIDOUARD Philippe, 1er adjoint — BENOIST Danièle, 2ème adjointe — LASNE Hervé, 3ème adjoint — MICHEL Clothilde, 4ème adjointe — JOUADÉ Yannick, 5ème adjoint — BELHACHE Alexandra, 6ème adjointe — VALLET Serge, 7ème adjoint — BEJAOUI Sandra — CHARLES Christian — GOBÉ Carine — GRESSANT Taly — HOULLIER Karim — LADAME Julian — LECERF Lionel — LEDENTU Sébastien — LOUVET Nathalie — MELOT Michel — MÉNARD Jacqueline — MENEREUL Jean-Louis — MONTEGGIA Martine — PETIT Lydia — POULAIN Christine — TERESA Isabelle — THIERRY Anne-Charlotte — VIMONT Jacques.

Excusés: ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à MELOT Michel) - BULLIER Daniel - CHAILLOU Hubert (pouvoir à MÉNARD Jacqueline) - CHOQUET Brigitte - FRÉNÉHARD Guy (pouvoir à LADAME Julian) - RÉMOND Jean-Christophe (pouvoir à MICHEL Clothilde).

Absents: DE GOUSSENCOURT Marc.

2024-086	Vote des subventions – 326 – Manifestations sportives

Vu l'article L.2311-7 du code général des collectivités territoriales, qui dispose que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget ; Considérant l'avis favorable de la commission n° 2 en date du 3 juin 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

#### Article 1

D'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2024 :

NOM DE L'ASSOCIATION	Montant Subvention 2024
Bayard Argentan Athlétisme – 10km/Trail	9 000 €
Comité d'Organisation L'Ornaise	5 000 €
Semi-Marathon d'Argentan	3 000 €
TOTAL	17 000 €

#### Article 2

D'approuver le fait que les bénéficiaires des subventions s'engagent à valoriser le soutien financier de la ville en faisant figurer sur tous leurs supports de communication publics (affiches, brochures, communiqués de presse, site internet...) le logo de la ville et/ou la mention « avec le soutien de la ville d'Argentan ». A défaut, elles pourront être dans l'obligation de reverser la totalité ou une partie de la subvention allouée.

#### Article 3

De dire que ce montant sera imputé à la fonction 326 « Manifestations sportives », nature 65748 « Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

Accusé de réception en préfecture 061-216100065-20240617-2024-086-DE Date de télétransmission : 26/06/2024 Date de réception préfecture : 26/06/2024

# Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme. Le Maire, Frédéric LEVEILLÉ

VILLE D'ARGENTAN  Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 17 juin 2024
Date de convocation 11 juin 2024	Présents: LEVEILLÉ Frédéric, Maire – JIDOUARD Philippe, 1 <sup>er</sup> adjoint – BENOIST Danièle, 2 <sup>ème</sup> adjointe – LASNE Hervé, 3 <sup>ème</sup> adjoint – MICHEL Clothilde, 4 <sup>ème</sup> adjointe – JOUADÉ Yannick, 5 <sup>ème</sup> adjoint – BELHACHE
<u>Conseillers</u> En exercice : 33	Alexandra, 6 <sup>ème</sup> adjointe - VALLET Serge, 7 <sup>ème</sup> adjoint - BEJAOUI Sandra - CHARLES Christian - GOBÉ Carine - GRESSANT Taly -
Présents : 26 Pouvoirs : 4	HOULLIER Karim – LADAME Julian – LECERF Lionel – LEDENTU Sébastien – LOUVET Nathalie – MELOT Michel – MÉNARD Jacqueline
Votants : 30	- MENEREUL Jean-Louis - MONTEGGIA Martine - PETIT Lydia - POULAIN Christine - TERESA Isabelle - THIERRY Anne-Charlotte -
<u>Vote</u> Pour : 30	VIMONT Jacques.
Contre : 0	Excusés: ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à MELOT Michel) – BULLIER
Abstention: 0	Daniel – CHAILLOU Hubert (pouvoir à MÉNARD Jacqueline) – CHOQUET Brigitte – FRÉNÉHARD Guy (pouvoir à LADAME Julian) –
Publication le :	RÉMOND Jean-Christophe (pouvoir à MICHEL Clothilde).
1 1 JUIL 1014	Absents: DE GOUSSENCOURT Marc.

2024-087	Vote des subventions – 282 – Sport scolaire
<u> </u>	

Vu l'article L.2311-7 du code général des collectivités territoriales, qui dispose que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 2 en date du 3 juin 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

## Article 1

D'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2024 :

NOM DE L'ASSOCIATION	Montant Subvention 2024
Association Sportive Collège François Truffaut	500 €
Association Sportive Collège Jean Rostand	500 €
Association Sportive Collège Jeanne d'Arc	500 €
Association Sportive Lycée Jeanne d'Arc	500 €
Association Sportive Lycée Mézeray-Gabriel	1 000 €
TOTAL	3 000 €

## Article 2

D'approuver le fait que les bénéficiaires des subventions s'engagent à valoriser le soutien financier de la ville en faisant figurer sur tous leurs supports de communication publics (affiches, brochures, communiqués de presse, site internet...) le logo de la ville et/ou la mention « avec le soutien de la ville d'Argentan ». A défaut, elles pourront être dans l'obligation de reverser la totalité ou une partie de la subvention allouée.

Accusé de réception en préfecture 061-216100065-20240617-2024-087-DE Date de télétransmission : 26/06/2024 Date de réception préfecture : 26/06/2024

## Article 3

De dire que ce montant sera imputé à la fonction 282 « Sport scolaire », nature 65748 « Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

### Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme. Le Maire Frédéric LEVELLÉ

VILLE D'ARGENTAN	EXTRAIT
	du registre des délibérations du Conseil municipal
Département de l'Orne	Séance du 17 juin 2024
<u>Date de convocation</u> 11 juin 2024	Présents: LEVEILLÉ Frédéric, Maire – JIDOUARD Philippe, 1 <sup>er</sup> adjoint – BENOIST Danièle, 2 <sup>ème</sup> adjointe – LASNE Hervě, 3 <sup>ème</sup> adjoint – MICHEL Clothilde, 4 <sup>ème</sup> adjointe – JOUADÉ Yannick, 5 <sup>ème</sup> adjoint – BELHACHE
<u>Conseillers</u>	Alexandra, 6ème adjointe - VALLET Serge, 7ème adjoint - BEJAOUL
En exercice: 33	Sandra - CHARLES Christian - GOBÉ Carine - GRESSANT Taly -
Présents : 26	HOULLIER Karim - LADAME Julian - LECERF Lionel - LEDENTU
Pouvoirs: 4	Sébastien – LOUVET Nathalie – MELOT Michel – MÉNARD Jacqueline
Votants : 29	- MENEREUL Jean-Louis - MONTEGGIA Martine - PETIT Lydia -
	POULAIN Christine - TERESA Isabelle - THIERRY Anne-Charlotte -
<u>Vote</u>	VIMONT Jacques.
Pour : 29	Evaluação e Al LICAIÉ Obviete de Como de Al Como de Co
Contre : 0	Excusés: ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à MELOT Michel) – BULLIER
Abstention : 0	Daniel – CHAILLOU Hubert (pouvoir à MÉNARD Jacqueline) –
Publication le :	CHOQUET Brigitte – FRÉNÉHARD Guy (pouvoir à LADAME Julian) – RÉMOND Jean-Christophe (pouvoir à MICHEL Clothilde).
1 7 JUIL, 2024	Absents : DE GOUSSENCOURT Marc.

2024-088	Vote des subventions – 023 – Fêtes et cérémonies
L	

Vu l'article L.2311-7 du code général des collectivités territoriales, qui dispose que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget ; Considérant l'avis favorable de la commission n° 2 en date du 3 juin 2024 ;

Ne prend pas part au vote : PETIT Lydia.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

## Article 1

D'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2024 :

NOM DE L'ASSOCIATION	Montant Subvention 2024
Association Fête de la Normandie	9 000 €
Comice Agricole de l'Arrondissement d'Argentan	500 €
Festival de l'Elevage et de l'Agriculture	4 000 €
Société de tír d'Argentan – 80 <sup>ème</sup> anniversaire de la Libération	2 000 €
TOTAL	15 500 €

### Article 2

D'approuver le fait que les bénéficiaires des subventions s'engagent à valoriser le soutien financier de la ville en faisant figurer sur tous leurs supports de communication publics (affiches, brochures, communiqués de presse, site internet...) le logo de la ville et/ou la mention « avec le soutien de la ville

Accusé de réception en préfecture 061-216100065-20240617-2024-088-DE Date de télétransmission : 26/06/2024 Date de réception préfecture : 26/06/2024

d'Argentan ». A défaut, elles pourront être dans l'obligation de reverser la totalité ou une partie de la subvention allouée.

## Article 3

De dire que ce montant sera Imputé à la fonction 023 « Fêtes et cérémonies », nature 65748 « Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

## Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme. Le Marce, Frédéric LEVEILLÉ

Accusé de réception en préfecture 061-216100065-20240617-2024-089-DE Date de télétransmission : 26/06/2024 Date de réception préfecture : 26/06/2024

VILLE D'ARGENTAN  Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 17 juin 2024	
Date de convocation 11 juin 2024  Conseillers En exercice: 33 Présents: 26 Pouvoirs: 4 Votants: 30	Présents: LEVEILLÉ Frédéric, Maire – JIDOUARD Philippe, 1er adjoint – BENOIST Danièle, 2ème adjointe – LASNE Hervé, 3ème adjoint – MICHEL Clothilde, 4ème adjointe – JOUADÉ Yannick, 5ème adjoint – BELHACHE Alexandra, 6ème adjointe – VALLET Serge, 7ème adjoint – BEJAOUI Sandra – CHARLES Christian – GOBÉ Carine – GRESSANT Taly – HOULLIER Karim – LADAME Julian – LECERF Lionel – LEDENTU Sébastien – LOUVET Nathalie – MELOT Michel – MÉNARD Jacqueline – MENEREUL Jean-Louis – MONTEGGIA Martine – PETIT Lydia – POULAIN Christine – TERESA Isabelie – THIERRY Anne-Charlotte – VIMONT Jacques.	
Pour: 30 Contre: 0 Abstention: 0 Publication le:	Excusés: ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à MELOT Michel) – BULLIER Daniel – CHAILLOU Hubert (pouvoir à MÉNARD Jacqueline) – CHOQUET Brigitte – FRÉNÉHARD Guy (pouvoir à LADAME Julian) – RÉMOND Jean-Christophe (pouvoir à MICHEL Clothilde).	
1 2 JUIL, 2024	Absents : DE GOUSSENCOURT Marc.	

2024-089

Signature avec l'association « Argentan BMX » d'une convention de mise à disposition de murs pour la réalisation d'une fresque sportive sur la passerelle située route de Sévigny

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29;

Considérant que la promotion de l'activité physique et sportive a été érigée au rang de « grande cause nationale 2024 » ;

Considérant l'appel à projets de l'Agence nationale du sport pour soutenir la création de « Fresques Sportives » avec une priorité donnée à la visibilité de l'œuvre dans l'espace public, à la vocation pédagogique et à la mise en valeur des artistes locaux ;

Considérant la volonté de la collectivité de valoriser le sport et de se mobiliser autour des Jeux olympiques et paralympiques :

Considérant le label Terre de Jeux 2024 obtenu par la Ville d'Argentan;

Considérant la demande de l'association Argentan BMX de promouvoir leur lieu de pratique ;

Considérant le projet de fresque murale, dont le coût est estimé à 12 000 € HT ;

Considérant que ce projet peut bénéficier d'une subvention de l'Agence nationale du sport plafonné à 75% du coût total du projet, dans la limite de 15 000 € par projet;

Considérant que l'association doit disposer d'un avis motivé de la collectivité leur déléguant la maîtrise d'œuvre du projet, dans la mesure où la ville est propriétaire du support relevant du domaine public ; Considérant l'avis favorable de la commission n° 3 du 10 juin 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

### Article 1

De valider la réalisation du projet de fresque sportive sur la passerelle située route de Sévigny à Argentan, dont le coût est estimé à 12 000 € HT et éligible à une subvention de l'Agence nationale du sport au taux maximum de 75 %, dans la limite de 15 000 € par projet.

### Article 2

D'approuver la convention de mise à disposition de murs pour la réalisation de cette fresque.

Accusé de réception en préfecture 061-216100065-20240617-2024-089-DE Date de télétransmission : 26/06/2024 Date de réception préfecture : 26/06/2024

# Article 3

D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur Yannick JOUADÉ, 5ème adjoint délégué, à signer tout document relatif à cette délibération, notamment la convention de mise à disposition de murs aux fins de réalisation d'une fresque sportive, et à prendre les mesures nécessaires à sa bonne mise en œuvre.

### Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être salsi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme. Le Maire, Frédéric LEVEILLÉ

VILLE D'ARGENTAN  Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 17 juin 2024
Date de convocation 11 juin 2024  Conseillers En exercice : 33 Présents : 26 Pouvoirs : 4 Votants : 30	Présents: LEVEILLÉ Frédéric, Maire – JIDOUARD Philippe, 1er adjoint – BENOIST Danièle, 2ème adjointe – LASNE Hervé, 3ème adjoint – MICHEL Clothilde, 4ème adjointe – JOUADÉ Yannick, 5ème adjoint – BELHACHE Alexandra, 6ème adjointe – VALLET Serge, 7ème adjoint – BEJAOUI Sandra – CHARLES Christian – GOBÉ Carine – GRESSANT Taly – HOULLIER Karim – LADAME Julian – LECERF Lionel – LEDENTU Sébastien – LOUVET Nathalie – MELOT Michel – MÉNARD Jacqueline – MENEREUL Jean-Louis – MONTEGGIA Martine – PETIT Lydia –
<u>Vote</u> Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le :	POULAIN Christine – TERESA Isabelle – THIERRY Anne-Charlotte – VIMONT Jacques.  Excusés: ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à MELOT Michel) – BULLIER Daniel – CHAILLOU Hubert (pouvoir à MÉNARD Jacqueline) – CHOQUET Brigitte – FRÉNÉHARD Guy (pouvoir à LADAME Julian) – RÉMOND Jean-Christophe (pouvoir à MICHEL Clothilde).
1 2 JUIL, 2024	Absents : DE GOUSSENCOURT Marc.

2024-090 Convention avec la commune de Fontaine-les-Bassets pour l'utilisation de la fourrière communale d'Argentan

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article L. 211-24;

Considérant la demande de la commune de Fontaine-les-Bassets de pouvoir bénéficier des services de la fourrière animale d'Argentan ;

Considérant que toute commune doit disposer d'une fourrière communale ou pouvoir utiliser une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune, avec l'accord de celle-ci ; Considérant l'avis favorable de la commission n° 2 du 29 ianvier 2024 :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

### Article 1

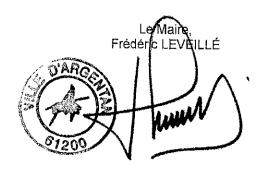
D'autoriser la commune de Fontaine-les-Bassets à utiliser la fourrière animale d'Argentan.

## Article 2

D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur Hervé LASNE, 3ème adjoint délégué, à signer la convention précisant les modalités et conditions d'utilisation de la fourrière.

## Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.



Accusé de réception en préfecture 061-216100065-20240617-2024-091-DE Date de télétransmission : 26/06/2024 Date de réception préfecture : 26/06/2024

### **EXTRAIT** VILLE D'ARGENTAN du registre des délibérations du Conseil municipal Département de l'Orne Séance du 17 juin 2024 Présents : LEVEILLÉ Frédéric, Maire – JIDOUARD Philippe, 1er adjoint – Date de convocation BENOIST Danièle, 2ème adjointe - LASNE Hervé, 3ème adjoint - MICHEL 11 juin 2024 Clothilde, 4eme adjointe - JOUADÉ Yannick, 5eme adjoint - BELHACHE Alexandra, 6ème adjointe - VALLET Serge, 7ème adjoint - BEJAOUI Conseillers Sandra - CHARLES Christian - GOBÉ Carine - GRESSANT Taly -En exercice: 33 HOULLIER Karim - LADAME Julian - LECERF Lionel - LEDENTU Présents: 26 Sébastien – LOUVET Nathalie – MELOT Michel – MÉNARD Jacqueline Pouvoirs: 4 - MENEREUL Jean-Louis - MONTEGGIA Martine - PETIT Lydia -Votants: 30 POULAIN Christine - TERESA Isabelle - THIERRY Anne-Charlotte -VIMONT Jacques. Vote Pour: 30 Excusés: ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à MELOT Michel) - BULLIER Contre: 0 Daniel – CHAILLOU Hubert (pouvoir à MÉNARD Jacqueline) – Abstention: 0 CHOQUET Brigitte - FRÉNÉHARD Guy (pouvoir à LADAME Julian) -RÉMOND Jean-Christophe (pouvoir à MICHEL Clothilde). Publication le :

2024-091 Approbation de la charte du Parc naturel régional Normandie-Maine 2024-2039

Absents: DE GOUSSENCOURT Marc.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ; Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.331-1 à L.333-4 et les articles R.333-1 à R.333-6;

Vu les délibérations respectives du Conseil régional de Normandie du 17 février 2020 et du Conseil régional des Pays de la Loire du 14 février 2020 prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional Normandie-Maine et fixant son périmètre d'étude ;

Considérant l'avis d'opportunité de l'État du 21 décembre 2020 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional Normandie-Maine et notamment sur le périmètre d'étude proposé;

Considérant l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature du 24 janvier 2022, l'avis favorable avec recommandations de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France du 9 février 2022 et l'avis intermédiaire de l'État du 3 juin 2022 ;

Considérant l'avis délibéré de l'Autorité environnementale du 12 janvier 2023 ; Considérant l'enquête publique qui s'est déroulée du 2 mai 2023 au 9 juin 2023 ;

Considérant l'avis favorable sous réserve de la Commission d'enquête publique du 15 juillet 2023 ;

Considérant l'examen final du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires du 15 mars 2024:

Considérant le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

Considérant l'avis favorable de la commission n° 1 du 3 juin 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

## Article 1

1 7 JUIL, 2024

D'approuver, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional Normandie-Maine 2024-2039 ainsi que ses annexes dont les statuts modifiés du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Normandie-Maine.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Accusé de réception en préfecture 061-216100065-20240617-2024-091-DE Date de télétransmission : 26/06/2024 Date de réception préfecture : 26/06/2024

# Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.



## VILLE D'ARGENTAN

### **EXTRAIT**

## Département de l'Orne

# du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 17 juin 2024

# Date de convocation

11 juin 2024

Conseillers

En exercice: 33 Présents: 26 Pouvoirs: 4

Votants: 30

Vote

Pour: 30 Contre: 0 Abstention: 0

Publication le :

1 2 JUIL, 2024

Présents: LEVEJLLÉ Frédéric, Maire – JIDOUARD Philippe, 1er adjoint – BENOIST Danièle, 2ème adjointe - LASNE Hervé, 3ème adjoint - MICHEL Clothilde, 4eme adjointe - JOUADÉ Yannick, 5eme adjoint - BELHACHE Alexandra, 6ème adjointe - VALLET Serge, 7ème adjoint - BEJAOUI Sandra - CHARLES Christian - GOBÉ Carine - GRESSANT Taly -HOULLIER Karim - LADAME Julian - LECERF Lionel - LEDENTU Sébastien - LOUVET Nathalie - MELOT Michel - MÉNARD Jacqueline - MENEREUL Jean-Louis - MONTEGGIA Martine - PETIT Lydia -POULAIN Christine - TERESA Isabelle - THIERRY Anne-Charlotte -VIMONT Jacques.

Excusés: ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à MELOT Michel) - BULLIER Daniel - CHAILLOU Hubert (pouvoir à MÉNARD Jacqueline) -CHOQUET Brigitte - FRÉNÉHARD Guy (pouvoir à LADAME Julian) -

RÉMOND Jean-Christophe (pouvoir à MICHEL Ciothilde).

Absents: DE GOUSSENCOURT Marc.

2024-092

Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Territoire d'énergie Orne pour la réalisation de travaux de génie civil de télécommunication et d'effacement de réseau électrique - Quartier des Trois Croix

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L.2422-5 à L.2422-11 du livre IV ;

Considérant le projet d'aménagement du quartier des Trois Croix ;

Considérant la nécessité de réaliser l'effacement des réseaux dans le cadre de ce projet ;

Considérant le projet de convention avec le Territoire d'énergie Orne (TE 61) ;

Considérant l'avis favorable de la commission n° 1 du 3 juin 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

De signer, conformément à la convention cadre de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'effacement des réseaux électriques, le génie civil des travaux d'éclairage publics, de télécommunication / réseaux numériques avec le TE 61, les conventions individuelles pour le génie civil de télécommunication et les travaux d'effacement des réseaux électriques, de la tranche 1 et de la tranche 2 des travaux d'aménagement du quartier des Trois Croix à Argentan (conformément au plan joint), auprès du TE 61.

De dire que la participation de la ville d'Argentan est de 153 933.51 € TTC (74 619.13 € pour la tranche 1 et 79 314.38 € pour la tranche 2) pour les travaux de génie civil télécommunication et de 409 409.10 € HT (221 086.35 € pour la tranche 1 et 188 322.75 € pour la tranche 2) pour la contribution financière à l'effacement des réseaux électriques.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à cette opération.

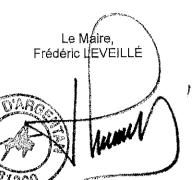
### Article 4

De dire que les crédits sont inscrits au budget de la Ville.

Accusé de réception en préfecture 061-216100065-20240617-2024-092-DE Date de télétransmission : 25/06/2024 Date de réception préfecture : 25/06/2024

Article 5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.



VILLE D'ARGENTAN  Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 17 juin 2024	
Date de convocation 11 juin 2024	Présents: LEVEILLÉ Frédéric, Maire – JIDOUARD Philippe, 1er adjoint – BENOIST Danièle, 2ème adjointe – LASNE Hervé, 3ème adjoint – MICHEL Clothilde, 4ème adjointe – JOUADÉ Yannick, 5ème adjoint – BELHACHE	
<u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 26 Pouvoirs : 4	Alexandra, 6 <sup>ème</sup> adjointe – VALLET Serge, 7 <sup>ème</sup> adjoint – BEJAOUI Sandra – CHARLES Christian – GOBÉ Carine – GRESSANT Taly – HOULLIER Karim – LADAME Julian – LECERF Lionel – LEDENTU Sébastien – LOUVET Nathalie – MELOT Michel – MÉNARD Jacqueline	
Votants : 30	<ul> <li>MENEREUL Jean-Louis - MONTEGGIA Martine - PETIT Lydia - POULAIN Christine - TERESA Isabelle - THIERRY Anne-Charlotte - VIMONT Jacques.</li> </ul>	

Pour: 30 Contre: 0 Abstention: 0

Publication le :

1 2 JUIL. 2024

Excusés: ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à MELOT Michel) - BULLIER Daniel - CHAILLOU Hubert (pouvoir à MÉNARD Jacqueline) - CHOQUET Brigitte - FRÉNÉHARD Guy (pouvoir à LADAME Julian) - RÉMOND Jean-Christophe (pouvoir à MICHEL Clothilde).

Absents: DE GOUSSENCOURT Marc.

2024-093	Quai des Arts – Tarifs des locations à partir du 1er septembre 2024

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ; Vu la délibération du Conseil municipal n° D21-164 du 17 décembre 2021 ; Considérant la nécessité de réactualiser les tarifs de location du Quai des Arts ; Considérant l'avis favorable de la commission du 3 juin 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

## Article 1

D'abroger la délibération n° 21-164 du 17 décembre 2021, avec effet au 31 août 2024 ;

### Article 2

De fixer, à compter du 1er septembre 2024, les tarifs TTC suivants :

Tarif TTC journalier (9h-18h30) Du lundi au vendredi avec un permanent technique et un agent d'accueil	Quai A	Quai B	Quai A+B
Association culturelle Partenaire institutionnel	1 030 €	400 €	1 250 €
Entreprise Autre association	1 925 €	650 €	2 250 €
Entrepreneur de spectacle privé	3 850 €	1 540 €	4 620 €

Suppléments		
Soirée semaine (après 18h30)	+ 300 €	
Samedi / Dimanche / jours fériés	+ 865€	
Soirée week-end (après 18h30)	+ 25%	

 	-			 
	Options	s compléme	entaires	

Accusé de réception en préfecture 061-216100065-20240617-2024-993-DE Date de télétransmission : 26/06/2024 Date de réception préfecture : 26/06/2024

Ménage après état des lieux	550 à 850 €
Chambres froides	50 €
Forfait sonorisation et vidéoprojection	260€
Téléviseur	40 €
Forfait mobilier (sur devis)	50 à 400€
Usage de chauffe (à l'unité)	50€
Praticables : avancée de scéne ou estrade (sur devis)	100 à 400€
Bar (frigo) - vestiaires	50€
Studio de répétition / danse	100 €
Loges (à l'unité)	50€
Quai A en format assis-debout (jusqu'à 990 places)	950€
Toutes options complémentaires	2 150€

Autres	
Caution	1 065 €
1/2 journée supplémentaire (montage, répétition)	+ 50%

Tarifs spécifiques	Quai A		Quai B	
Du lundi au vendredi 9h-18h30	journée	soirée	journée	soirée
Écoles du territoire Associations culturelles argentanaises	300€	560€	0€ (1 fois /an)	350 €

### Article 3

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

### Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

